

Débat public imPACtions !

Demain, quels agriculteurs et combien ?

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Vendredi 9 octobre 2020 à Bourges

SALLE/ADRESSE : Salle du Duc Jean, 4 place Maréchal Plaisant, 18 000 Bourges

PARTICIPANTS : 73 personnes

DÉBUT > FIN : 19 h 13 à 21 h 30 (durée du REC : 2h 51)

QUESTIONS-RÉPONSES : 15 questions

En tribune

Mme Ilaria CASILLO Présidente, CPDP

Maîtrise d'ouvrage

M. Bruno LOCQUEVILLE	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
M. Thierry TOUZET	Directeur de la DDT
Mme Marie KIENTZLER	Chambre d'agriculture Centre – Val de Loire

Intervenants :

M. BOUVIER	Jean-Christophe COCHET	Préfet du Cher
M. Erwan	COCHET	Étudiant lycée agricole de Bourges
Mme Élisa	BERNALIER	Étudiante lycée agricole de Bourges
M. Damien	ROUX	Jeune agriculteur
Mme Sandie	FLOQUET	Jeune agricultrice

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Avant de rentrer dans le détail de ce débat sur la Politique agricole commune, je voudrais remercier Monsieur le Préfet et aussi le Conseil départemental, pour la mise à disposition de cette salle. D'ailleurs, je passe la parole à Monsieur le Préfet, pour un mot d'accueil et pour ensuite vous présenter le cadre de ce débat.

Monsieur le Préfet, je vous en prie.

M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher

Merci beaucoup Madame la Présidente. Madame la Sénatrice, Monsieur le Président de l'association des maires, Messieurs les représentants des parlementaires et Mesdames, Monsieur le Président de la chambre d'Agriculture que je n'ai pas vu...

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Il n'est peut-être pas encore arrivé.

M. Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher

Si, il est arrivé, il est là (*Rires*). En tout cas, je voulais vous remercier, Madame la Présidente, et à travers vous la Commission nationale, d'avoir choisi Bourges pour tenir ce débat. Je pense que ce choix est approprié, comme je vous le disais, parce que vous êtes dans un territoire où la profession agricole est particulièrement mobilisée, particulièrement organisée aussi. Mobilisée face aux enjeux qui se posent à un territoire en zone intermédiaire pour travailler sur la transition, et notamment la transition liée aux changements climatiques.

Le thème choisi est également, à mes yeux, approprié, parce que j'ai pu constater à l'occasion des différentes discussions avec la profession agricole combien les questions liées à l'installation, à la transmission des outils de production agricole étaient une question importante sur le territoire. Et à travers également la question de l'installation et de la transmission se pose la question de l'attractivité du métier de l'agriculture dans les années qui viennent, au regard des difficultés qui seront sans doute évoquées par les participants.

Pour toutes ces raisons, merci Madame la Présidente. Et je vous souhaite à tous un excellent débat, jusqu'à son terme prévu à 21 h 30, et au-delà pour les passionnés.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Je m'associe d'ailleurs à vos remerciements. Je remercie tous les élus présents dans la salle, aussi le Président de la chambre, bien évidemment. J'en profite aussi pour remercier le Directeur du lycée agricole Le Subdray qui nous a accueillis ce matin pour une visite et qui nous a ouvert les portes du lycée. Je remercie aussi les agriculteurs et les agricultrices qui nous ont accueillis ce matin au centre des JA (jeunes agriculteurs), mais aussi de la chambre, de la FDSEA, des agriculteurs qui nous ont ouvert les portes de leur exploitation pour nous parler de leur métier. Cela a été un moment très intéressant pour nous, pour la Commission nationale du débat public.

Je vous présente rapidement dans quel cadre se situe cette réunion, comment elle se déroulera et sur quoi le débat portera et ce que nous aimerais qui puisse ressortir de cette réunion. Le débat public dans le cadre duquel se situe cette réunion est un débat public national, mené par la Commission nationale du débat public, qui est une autorité administrative indépendante. Cela signifie que c'est un organisme d'État, mais qui exerce de manière neutre et indépendante des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage privés aussi. La Commission nationale a été saisie par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par rapport au plan stratégique national (PSN). Le plan stratégique national est un outil de programmation de la PAC, qui existe depuis pas très longtemps. C'est la première fois que les pays membres doivent déposer ce plan stratégique national à la Commission européenne. Et ce plan stratégique national est composé de trois parties.

- L'état des lieux de l'agriculture française
- La stratégie que la France veut mettre en place

- Comment, à la lumière de l'état de santé de l'agriculture, de la stratégie identifiée, allons-nous distribuer les aides qui relèvent de la PAC, dans le cadre des règles, des orientations données par la Commission européenne ?

Ce plan doit faire l'objet d'une concertation très large, d'un débat public avec les citoyens. Voilà pourquoi le ministère nous a saisis. Et la Commission a décidé d'activer cette procédure de débat public qui se déroule sur tout le territoire national. Et pour ce faire, la Commission nationale, dont je suis par ailleurs vice-présidente, a nommé une Commission particulière que j'ai le plaisir de présider et qui est composée de huit personnalités, spécialistes des questions de concertation et de participation.

Cette Commission a élaboré, a réfléchi à la manière dont ce débat devait se dérouler, à ses modalités. Nous avons rencontré 169 parties prenantes pour comprendre comment il fallait organiser ce débat, sur quelle thématique il devait porter. Nous avons identifié plusieurs méthodes et modalités de travail pour recueillir l'avis des agriculteurs, des agricultrices, de tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire, mais aussi des associations de différentes natures, et bien évidemment des citoyens.

Nous avons eu des débats autoportés, une plateforme en ligne, un moment très citoyen avec une assemblée citoyenne pour l'agriculture, et bien évidemment tout un tas de débats sur le terrain. Nous allons une fois dans chaque région de France. Nous aurions dû être plusieurs fois dans chaque région, mais à cause de la crise sanitaire liée au COVID, nous avons dû réduire drastiquement le nombre de nos réunions. Nous faisons un « mini » tour de France, nous allons une seule fois dans chaque région de France. Dans cette région, nous avons choisi Bourges. Et chaque fois, nous thématisons les débats, selon une approche, un angle d'attaque différent, parce que le PSN (plan stratégique national) doit aborder plusieurs questions : les revenus agricoles, l'innovation, l'usage des produits phytosanitaires, la transition agroécologique, la question de l'eau, et bien évidemment la question très importante aussi de la relève agricole. Comment relève-t-on le défi du fait que, d'ici 10 ans, environ la moitié des agriculteurs seront la retraite ? Comment aborde-t-on ce défi ? Et nous avons choisi d'aborder ce sujet ici, à Bourges. Voilà les méthodes que nous avons envisagées pour ce débat.

Comment se déroulera la réunion de ce soir ? Comme toutes les réunions sous l'égide de la Commission nationale du débat public, ce soir nous aurons deux moments forts.

- Un moment pendant lequel nous partagerons avec vous un certain nombre de termes du débat. C'est-à-dire que pour réfléchir à la question de la relève agricole, « demain quels agriculteurs et combien ? », il faut que nous comprenions un minimum quel est l'âge moyen d'un exploitant, le niveau de féminisation aussi des exploitations, le niveau de formation, ce qu'il existe en termes d'aides à l'installation, d'accompagnement de la transmission. Ce tableau vous sera dressé par la DRAAF, la DDT, la chambre de l'Agriculture.
- Et nous aurons une deuxième session d'information qui relèvera plus du témoignage, d'exemples concrets d'agriculteurs et agricultrices qui veulent s'installer ou qui viennent de s'installer et qui nous raconteront un peu leur expérience, de manière très rapide. Il est important d'avoir ce moment-là.

Après, toute la soirée sera dédiée vraiment au débat par table et au débat en plénière. Ce qui nous intéresse, c'est vraiment votre point de vue et les propositions que vous portez. Mais avant de débattre, il faut tout de même que nous soyons d'accord avec un certain nombre de données, de faits, d'éclairages que nous partagerons dans la première partie de la réunion. Bien évidemment, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez aux différents intervenants que je vais appeler. Et ces intervenants resteront tout au long de la soirée pour répondre aux différentes questions dans la salle que les tables auront à poser. Puis, nous vous demanderons de produire un travail précis – j'y reviendrai après – avec des propositions concrètes. Pourquoi est-il important de faire cela ? Parce qu'une fois que le débat est terminé, le 31 octobre, la Commission nationale du débat public a deux mois pour produire un rapport, notamment un compte-rendu qui doit détailler toutes les propositions issues du débat public, tous les arguments, tout ce qui s'est dit. Encore une fois, la Commission a un devoir strict de neutralité et d'indépendance. Nous n'allons jamais prendre parti sur le fond, nous nous limiterons à donner à voir au ministère tout ce qui s'est dit. Le ministère a l'obligation de répondre dans les trois mois qui suivent la publication de notre compte-rendu. Cela est une obligation légale. Plus nous serons précis dans la manière de reporter, de donner à voir vos idées, vos propositions, plus la réponse – nous l'espérons – sera précise. En tout cas, vous pouvez compter sur la Commission nationale du débat public pour que cette réponse soit bien là et parvienne à tout le monde.

Sans plus tarder, parce que la soirée est bien chargée, nous allons démarrer. Avant, est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce que je viens de dire, à la Commission nationale du débat public ou des questions diverses et variées sur le débat ?

Cela signifie que j'ai été très claire malgré mon accent et malgré le masque (*Rires*). Juste par rapport au masque, je vous remercie. Je sais que c'est compliqué de faire des réunions publiques avec un masque, mais c'est une obligation. Donc, je demande vraiment à tout le monde de respecter les distances, de ne jamais retirer son masque. C'est pour la santé de chacun d'entre vous et nous. Je vous remercie, j'apprécie d'autant plus une mobilisation si forte ce soir dans la salle, parce que je sais que les conditions sanitaires nous obligent un peu à des contraintes. Donc, encore une fois, merci d'être là si nombreux ce soir.

Nous démarrons tout de suite, avec la première session d'information. Je demande de venir me rejoindre à Bruno LOCQUEVILLE, qui est Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la région Centre – Val de Loire, M. TOUZET de la DDT et Mme KIENTZLER, responsable de l'équipe conseil aux entreprises agricoles de la chambre de l'Agriculture du Cher. Je vous prie de prendre place, vous avez chacun votre diaporama. Je pense que c'est vous, M. LOCQUEVILLE qui allez démarrer pour nous dresser un tableau de l'état des lieux de ce défi agricole, de cette relève au niveau national, mais aussi peut-être avec un éclairage au niveau plus local. Je vous passe donc la parole.

Juste une chose, comme nous avons beaucoup d'intervenants, je demanderai vraiment aux intervenants d'être très rapides. Je vais régler ma monte de manière un peu stricte, vous me pardonnerez, mais je préfère aussi donner beaucoup d'espace au débat et à la salle. Il est 18 h 49, allez-y.

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je suis Bruno LOCQUEVILLE, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, qui est le service régional sur lequel le ministère de l'Agriculture s'appuie pour porter ses politiques sur le territoire. Il s'appuie également sur la Direction départementale des territoires ainsi que sur la Direction départementale de la protection des populations.

Ceci est la première diapositive que je vous souhaite présenter. Je serai assez factuel. Je vous présenterai un certain nombre de données sans nécessairement les commenter. Cette diapositive présente en quelque sorte l'évolution des actifs agricoles depuis 1866, jusqu'à nos jours, 2016. En 1866, il y avait un peu plus de 9 millions d'actifs agricoles en France, pour une population à l'époque de 38 millions, ce qui représentait donc presque un quart de la population qui était dans l'agriculture. En 1962, nous avions à peu près 4 millions d'actifs pour une population de 47 millions de Français et Françaises, ce qui faisait 8,5 % de la population. En 1998, nous étions à 1,2 million pour une population de 57 millions, ce qui faisait 2 %. En 2016, nous étions à peu près à 700 000 pour une population de 66 millions, ce qui faisait à peu près 1 %.

Dans le même temps, le ratio salarié permanent sur exploitant a beaucoup diminué, jusqu'à la fin des années 80. Puis, il a de nouveau légèrement augmenté, c'est-à-dire que le nombre de salariés est resté à peu près identique, en revanche c'est le nombre de chefs d'exploitation qui, lui, a diminué.

Nous avons l'évolution, en France, en Centre – Val de Loire, dans le Cher, du nombre d'exploitations par classe de surface. Nous voyons qu'en 1970 au niveau national, nous avions 1,4 million d'exploitations. En 2010, nous en avons à peu près 500 000. Ceci est pour la France. Nous voyons que le nombre d'exploitations diminue et que, dans le même temps, la part d'exploitations de grande taille augmente, et la part d'exploitations de petite taille diminue. C'est assez logique, c'est-à-dire que la superficie moyenne des exploitations augmente et le nombre d'exploitations diminue.

Nous observons ce phénomène au niveau national, également au niveau régional, au niveau du département du Cher, puisque nous sommes dans le Cher, dans des proportions assez semblables chaque fois. Donc, au niveau de la région Centre – Val de Loire, nous sommes passés d'environ 80 000 exploitations en 1970 à 25 000 en 2010. Et pour le département du Cher, nous sommes passés de 11 000 en 1970 à 4 000 en 2010.

Les surfaces, elles, ont évolué de la manière suivante. Au niveau national, la superficie moyenne des exploitations en l'an 2000 était de 40 hectares. Elle est de plus de 60 hectares en 2016. Au niveau de la région Centre – Val de Loire, elle était de 70 hectares en moyenne en 2000, pour passer à un peu plus de 100 hectares en 2016. Et pour le département du Cher, elle était à peu près à 85 hectares

en 2000 pour passer à plus de 120 hectares dans le département du Cher. Donc, nous voyons au passage que la taille des exploitations en Centre – Val de Loire est tout de même sensiblement plus élevée en moyenne que la moyenne nationale, et dans le Cher est encore plus élevée. La surface moyenne d'une exploitation dans le département du Cher est une des plus élevées de France, sinon la plus élevée.

Sur cette diapositive, nous ne nous intéressons non pas aux exploitations, mais aux exploitants et coexploitants et aux différentes catégories d'actifs agricoles sur les exploitations. Ce que nous voyons, c'est qu'entre 2000 et 2016, le nombre de chefs d'exploitation a diminué. Nous sommes passés de 528 000 à 430 000. Nous avons perdu 1 chef d'exploitation sur 5 entre 2000 et 2016. Nous avons perdu les trois quarts des aides familiaux. Les aides familiaux, c'est le fils des exploitants qui aide à la ferme avant de s'installer. En revanche, le salariat est resté à peu près stable sur cette même période.

Ici, c'est le niveau de formation des chefs d'exploitation. Ce que nous voyons, c'est que de manière assez générale, entre 1988 et 2016, le niveau de formation a augmenté de manière assez nette. En 1988, 89 % des chefs d'exploitation n'avaient aucun diplôme ou un diplôme inférieur au BAC. En 2016, ils ne sont plus que 47 %. Il y en avait, en 1988, 4 % qui avaient un diplôme d'études supérieures. Il y en a 25 % en 2016. Je ne détaillerai pas tous les chiffres.

Puis, là, nous voyons le niveau de formation. Ici, nous nous sommes intéressés au niveau BAC. Là, c'est la part des exploitants qui ont au moins le BAC pro ou général, par secteur de production. Dans le secteur des fruits, il y en a 26 % qui ont au moins le niveau du BAC. Dans les bovins, lait, il y en a 50 %. Il y a le détail par orientation. Nous voyons que, par exemple, le secteur du bovin, lait, est celui où le niveau de formation, en tout cas au moins niveau BAC, est le plus important, où le taux de couverture est le plus important.

Un renouvellement des générations de plus en plus difficile, avec une évolution de la pyramide des âges, où nous voyons qu'entre 2002 et 2016 la courbe s'élargit dans les tranches d'âge supérieures et se rétrécit dans les tranches d'âge inférieures. C'est-à-dire qu'en 2002, là où nous avions le plus d'actifs, c'était aux alentours de 55 ans. Là, c'est plutôt aux alentours de 60 ans, voire 65 ans. C'est nettement plus large donc dans les tranches d'âge supérieures pour 2016 que pour 2002. Et c'est l'inverse dans les tranches d'âge inférieures.

Une population agricole qui vieillit, c'est un peu ce que nous voyons sur la pyramide des âges sur la diapositive supérieure, avec 61 % des chefs d'exploitation qui avaient plus de 50 ans en 2016. L'âge moyen des chefs d'exploitation en 2016 est 52 Ans. 27 % avaient plus de 60 ans. Et seulement 15 % avaient moins de 40 ans. Ce que nous pouvons dire aussi, c'est que, à horizon 5 ans, en 2025 – 2026, il y a environ la moitié des chefs d'exploitation en activité aujourd'hui qui seront en âge légal de prendre leur retraite. Et bon nombre d'entre eux n'ont pas de repreneurs actuellement identifiés. Donc, nous voyons bien qu'il y a un vrai enjeu au renouvellement des générations évidemment. Et des sujets, probablement, sur lesquels travailler. Déjà, il faut comprendre pourquoi nous avons du mal à renouveler les générations et voir quels leviers nous pouvons activer. Ce sont des sujets sur lesquels vous allez échanger ce soir. Il y a notamment la question de l'attractivité du métier, un certain nombre de freins qui peuvent se poser : la pénibilité du travail, les contraintes sur certains types de productions, les aléas nombreux que rencontrent la profession, les aléas climatiques – nous les avons vus cette année, l'année dernière – qui se succèdent depuis quelques années. La particularité agronomique également des terres que nous avons à travailler dans la région. Le thème a été évoqué tout à l'heure. Nous avons parlé de zones intermédiaires. Il y a de nombreux territoires de la région qui sont classés en zone intermédiaire, c'est-à-dire qui reposent sur des sols à faible valeur économique, sur lesquels il est difficile – à moins d'avoir des surfaces extrêmement grandes, mais nous arrivons vite aux limites – de dégager des revenus intéressants. Il y a des problèmes de perspectives.

Tout cela, ce sont aussi des choses auxquelles il faut réfléchir au moment où nous calibrons une nouvelle PAC, c'est-à-dire voir comment mieux accompagner ces territoires et donner des perspectives, et donner envie aux jeunes de s'installer et de continuer le métier. Sachant que l'agriculture est vraiment quelque chose dont nous avons absolument besoin dans tous les pays, mais en particulier dans le nôtre.

Là, ce sont les femmes en agriculture. Nous voyons effectivement que le taux de féminisation des actifs agricoles permanents diminue de manière continue depuis 1955 où il y avait pratiquement 50 % de femmes en agriculture à 2016 où il n'y en a plus que 30 %. Elles ont également des parcours plus variés, un niveau de formation meilleure, une installation souvent plus tardive. Et beaucoup des

installations de femmes se font dans un contexte de possibilité de transmission de l'exploitation par le conjoint. En clair, Monsieur est le chef d'exploitation, ne transmet pas l'exploitation, et donc Madame s'installe. Les orientations les plus courantes pour les femmes chefs d'exploitation, c'est bovins, lait, grande culture, polyculture, élevage. Elles sont sur des exploitations de taille plus petite, plus souvent en association que les hommes, plus souvent en temps partiel. Et pour les salariées, plus de précarité, de temps partiel et des salaires horaires plus faibles.

Ici, ce sont les différents types de mobilisation de la main-d'œuvre en agriculture. Cette diapositive est intéressante. Nous voyons que la délégation, c'est-à-dire ce qui consiste à transférer l'exploitation à un prestataire, donc une exploitation de travaux agricoles, est en forte augmentation. Nous sommes à +53 % par rapport à 2000. Les exploitants associés, donc la forme sociétaire, nous sommes à +79 % par rapport à 2000. La forme où il y a les chefs d'exploitation, plus un ou plusieurs salariés, est aussi un mode en augmentation, avec +23 %. En revanche, la famille, Monsieur, Madame, avec un ou plusieurs salariés, c'est en diminution : -2 %. Et la famille ou l'exploitant seul, c'est en grande réduction, à -37 %.

Qui sont les salariés agricoles ? Ils sont en majorité masculin (70 %), plus jeunes que les salariés des autres secteurs, peu qualifiés, majoritairement en CDD avec une rémunération inférieure de 20 % à celle de l'industrie. Et quatre profils principaux : soit c'est pour un complément de revenu, soit c'est une première expérience avant de s'installer, soit c'est un agriculteur qui a rencontré des difficultés dans le métier et qui se reconvertit en étant salarié, soit une personne passionnée, mais qui ne souhaite pas prendre la responsabilité d'une exploitation.

Les nouvelles formes d'organisation en agriculture, je vais passer. Mais ce que nous remarquons tout de même, c'est qu'il y a un recours de plus en plus important aux entreprises de travaux agricoles. C'est tout de même un vrai sujet. Dans le département du Cher, il y a de l'ordre de 10 000 hectares aujourd'hui qui sont exploités par des entreprises de travaux agricoles. La situation est par exemple un exploitant qui, plutôt que de céder son exploitation, continue à être exploitant et en confie l'exploitation à une entreprise. Tout cela, ce sont des surfaces qui ne partent pas à l'installation.

Des efforts importants de l'État et de l'Union européenne en faveur de l'installation, avec 10 millions d'euros pratiquement (9,8 millions d'euros) d'aides État + Union européenne, pour l'installation en Centre – Val de Loire en 2018. Au niveau national, c'est 200 millions d'euros, État + UE. Un nombre d'installations aidées qui varie selon les années et les territoires. Mais en gros, depuis 2017 à 2019, au niveau national, nous sommes entre 4 000 et un peu plus de 6 000. Et au niveau de la région Centre – Val de Loire, nous sommes entre 150 et 250. Il faut savoir qu'à côté des installations aidées, il y a aussi des installations non aidées. En gros, c'est à peu près le même chiffre. Par exemple, en 2018, nous sommes à 250 installations aidées en Centre – Val de Loire, il doit y en avoir 200 à 250 de non aidées.

Et un renouvellement inégal, évidemment, selon l'orientation de la production. Ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'il y a moins d'installations que de départs. Je crois que dans le département du Cher, il y a une installation pour quatre départs. Le différentiel entre le nombre d'installations et le nombre de départs est plus marqué dans certaines orientations, en particulier dans le bovin, lait et dans les grandes cultures. Là où il est le plus marqué : - 2 251. C'est le solde net, c'est bovin, lait et mix. Et - 1 681, c'est grandes cultures.

Je crois que j'ai fini. J'ai peut-être un peu dépassé le temps.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Vous avez été dans les temps. Nous venons d'avoir un tableau de l'évolution du nombre d'agriculteurs, du nombre de féminisations, des différentes aides que vous venez d'évoquer, le type de main-d'œuvre. Je pense que le tableau a été très clair et très bien dressé. Si vous avez une question tout à l'heure, vous pourrez la poser.

Mais maintenant, j'aimerais aussi, par rapport au tableau que nous avons vu, que l'on nous parle un peu de ce qui existe déjà en termes d'accompagnement à la transmission et d'aide à l'installation. C'est un peu le rôle de la DDT et de la chambre, qui vont nous dire ce qui existe dans différents types de systèmes, PAC et hors PAC, pour accompagner ceux et celles qui souhaitent s'installer ou ceux et celles qui souhaitent transmettre. C'est important, parce que dans la deuxième partie de la soirée, nous vous demanderons justement des propositions en ce sens-là. Donc, je vous demande d'écouter particulièrement cela pour éviter justement de reformuler des propositions par rapport à des mesures qui existent déjà ou des pratiques qui se font déjà.

Vous, vous avez 5 minutes chacun parce que vous êtes deux. Il est 19 h 04. Je vous en prie, M. TOUZET, vous pouvez démarrer.

M. Thierry TOUZET, Directeur de la DDT (Direction départementale des territoires)

Très bien. Juste pour rappeler les aides un peu majeures, il y a la dotation jeunes agriculteurs : c'est 31 000 euros en moyenne par installation, avec la notion d'un montant de base qui tient compte des spécificités des contraintes des territoires, des modulations nationales qui, finalement, répondent bien et signent en fait les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

- La question du hors cadre familial.
- La question de la transition de l'agriculture, donc l'agroécologie.
- La question de la valeur ajoutée, qui est un élément majeur et aujourd'hui qui est un élément de l'attractivité en fait du métier d'agriculteur.
- La question de l'emploi qui répond aussi à la question de quel type d'agriculture l'on veut, plutôt des exploitations qui emploient aussi de la main-d'œuvre, du salariat.
- Puis, cette question de l'encadrement, de la capacité d'encadrer aussi ces équipes.
- Et la question bien sûr de la modernisation des outils.

Il y a aussi des modulations régionales qui signent aussi une volonté de la région de définir sa propre politique et ses propres priorités.

Ensuite, il y a un dispositif d'accompagnement qui sera présenté par la chambre d'Agriculture, le point accueil installation qui permet une sorte de guichet unique qui accueille les candidats potentiels à l'installation. Des conseils à l'installation qui sont très divers, mais qui permettent de faire une étude de marché, étude économique, diagnostic aussi de l'exploitation qui est cédée. Toute une préparation à l'installation avec un plan de professionnalisation personnalisé, le stage 21 heures, toute une série de dispositifs pour aider et préparer le jeune à son installation. Nous pouvons financer aussi des stages dans l'exploitation.

Il y a la question majeure du suivi, une fois que le jeune est installé, de le suivre. Et là, les conseils sont divers, là aussi : technico-économiques, juridiques, organisationnels. Il y a la question de l'appui à la transmission, qui est un sujet majeur aussi et qui se prépare longtemps à l'avance. Puis, la question de la communication. Comment rendre plus attractif le métier d'agriculteur ? Je laisse la parole à la chambre d'Agriculture.

Mme Marie KIENTZLER, Chambre d'agriculture Centre – Val de Loire

Au-delà de ces aides nationales qui sont présentées, je vais vous présenter un peu comment nous accompagnons aujourd'hui un porteur de projet en agriculture. Un porteur de projet qui bénéficie ou non des aides européennes, des aides de l'État, a aujourd'hui la possibilité d'être accompagné de la même manière. Comme l'a bien dit la DDT, il a tout un dispositif pour justement être accompagné, et qu'il puisse sécuriser notamment son projet d'entreprise.

Différentes étapes. La première étape : un point d'accueil. Le fameux PAI – nous en avons parlé.

L'étape d'après est ce que l'on appelle le plan de professionnalisation personnalisé. Je vous donne quelques éléments, parce qu'il est important de comprendre ce que c'est. En fait, ce rendez-vous entre le porteur de projet et deux conseillers a l'objectif d'analyser les compétences du porteur de projet au regard de son projet. Est-ce qu'aujourd'hui, avec le diplôme et les expériences qu'il a eues il a toutes les capacités, toutes les compétences pour pouvoir mener à bien son projet ? Ce rendez-vous est vraiment un rendez-vous d'analyse, d'autodiagnostic, de positionnement, qui permet de voir où en est le jeune par rapport à son projet.

Dans le cadre de ce PTP, nous pouvons avoir des préconisations autour de stages en exploitation agricole, notamment s'il n'y a pas eu assez de travail manuel ou de connaissance de la filière dans laquelle il souhaite s'installer. Mais également de stages courts de formation professionnelle. Le plan de professionnalisation personnalisée comprend également ce que nous appelons le stage 21 heures. C'est un stage de 3 jours en collectif, en groupe de 10 à 15 agriculteurs, des jeunes qui vont s'installer. En fait, pendant 3 jours, ils vont connaître le département, connaître les acteurs, connaître les démarches, et tous les éléments globaux pour s'installer.

Suite à ce stage collectif, un des gros morceaux du dispositif d'accompagnement à l'installation est ce que nous appelons l'étude d'installation. Qu'est-ce que cette étude ? Clairement, c'est de chiffrer,

c'est de décrire, c'est de préciser son projet. Et là, il y a tout un accompagnement autour de cela, parce que ce n'est pas si simple que cela de s'installer en agriculture. Il y a tout un tas de paramètres à connaître. Cette étude permet notamment d'aller négocier auprès de la banque le financement, quand il y a besoin. Tout ce dispositif d'aide à l'installation permet, à un moment donné, au porteur de projet de devenir agriculteur.

Mais l'accompagnement à l'installation se poursuit également après le moment fatidique d'installation. Dans les premières années, l'exploitant a besoin d'être appuyé pour démarrer son entreprise et ne pas être laissé seul. Et là, il y a un dispositif d'appui pendant 4 ans, pour avoir un regard extérieur, ne pas être laissé seul face à son projet.

Quelques mots tout de même pour avoir quelques éléments. Là, nous vous avons parlé des aides nationales. Je vous ai parlé du dispositif. Aujourd'hui, pour bénéficier de ces aides, il y a des critères d'éligibilité. Ces critères peuvent concerner l'agriculteur. Aujourd'hui, les aides de l'État en sont allouées que si l'on a moins de 40 ans. Aussi, des critères de diplôme. Aujourd'hui, le diplôme minimum pour pouvoir s'installer avec les aides de l'État, c'est le BAC professionnel ou le brevet professionnel, obtenu par la formation continue, en VAE, par l'apprentissage, etc. Peu importe, mais il y a un niveau minimum de diplôme pour bénéficier de ces aides à ce jour. Mais également le critère de projet. C'est-à-dire que tous les projets aujourd'hui doivent pouvoir rentrer dans un certain cadre pour avoir ces aides à l'installation, notamment de taille minimum, lorsque nous parlons de production brute standard ou de chiffre d'affaires. On doit présenter ce que je vous ai expliqué avant, un plan d'entreprise sur 4 ans, une étude prévisionnelle chiffrée qui prouve notamment la viabilité du projet. Ce que l'on entend par viabilité du projet, c'est dégager au bout de 4 ans un revenu disponible d'un SMIC. L'exploitation doit pouvoir dégager un SMIC, c'est-à-dire 14 700 euros sur l'année, pour avoir une référence. L'activité économique doit pouvoir dégager cela. Et au-delà de ces critères-là, il y a d'autres critères plus spécifiques. Je vous en ai mis un notamment. Un jeune qui s'installe en société doit avoir au moins 10 % des parts et être associé exploitant. Voilà quelques éléments autour des critères d'éligibilité.

Au-delà de l'installation, quand on parle d'installation, il y a toujours en face, ou très souvent, la transmission. Nous voyons bien que nous accompagnons l'installation, mais que nous accompagnons également en parallèle la transmission. Aujourd'hui, avec trois dispositifs.

- L'homologue du point accueil installation, aujourd'hui le fameux point accueil transmission, qui permet d'avoir une porte d'entrée pour tous les cédants, pour toutes les questions, l'orientation, toutes les démarches autour de la transmission.
- Un autre dispositif qui tend à se développer et à prendre de l'ampleur, c'est d'accompagner le projet de transmission. Quand on transmet, cela se prépare, cela s'anticipe et cela se travaille. Qu'est-ce que je veux transmettre ? À qui ? Comment ? À quel coût ? Toutes ces questions qui ne sont pas si évidentes que cela, parce que c'est le projet de toute une vie. Entre ce dont on rêve, ce que l'on peut, etc. L'objectif est vraiment d'accompagner le cédant pour qu'il puisse transmettre du mieux possible et qu'il puisse aussi trouver un repreneur.
- C'est le troisième dispositif que je vous présente. Aujourd'hui, nous avons des cédants qui n'ont pas de repreneurs. Et nous avons des repreneurs qui n'ont pas de ferme. L'idée est de pouvoir mettre en relation d'un côté les cédants, de l'autre côté les repreneurs, avec un outil que nous avons à notre disposition, que nous appelons le répertoire départ / installation, qui nous permet notamment de faire cela et de mettre en relation.

J'ai balayé les aides à l'installation, les aides à la transmission.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci à nos intervenants d'avoir respecté les temps. Maintenant, si vous avez des questions ou si tout est clair du côté du tableau qui a été dressé, mais aussi sur tout ce qui existe au niveau de l'État, de toutes les mesures. Est-ce qu'il y a des questions de la part de la salle ?

Dites votre nom et votre prénom, c'est important. J'en profite aussi pour dire que la réunion est audio-enregistrée. Et vous trouverez le *verbatim* de cette réunion en ligne dans quelques jours, sur le site internet. C'est une question de transparence, pour que vous puissiez vérifier qu'effectivement toutes les propositions qui émergeront ce soir sont bien reprises dans le compte-rendu final. Nous avons une question ici, une là, et vous, Madame.

Mme Catherine MENGUY

Bonjour. D'abord, je vous remercie pour la clarté et la rapidité. J'ai deux questions. Je voulais savoir, quand vous parlez de taille d'exploitation, si la surface appartenait vraiment à l'exploitant ou s'il en louait une partie. Et comment, dans le cadre d'une cession, est-ce que cela s'agrémenterait ?

Et aucun de vous n'a parlé du rôle de la SAFER, dans le rôle des transmissions, qui est quelque chose de particulier en France – je crois que cela n'existe pas dans les autres pays. Et comme nous parlons de la PAC, je voulais savoir quel était le rôle de la SAFER, les avantages et les désavantages pour justement aider à l'achat ou pas. Merci.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Nous prenons plusieurs questions et vous répondrez. Nous allons dire 3 questions. Nous prenons la question de la table derrière vous, puis Madame. Je vous ai vu, Monsieur tout au fond.

Mme Michèle RIVET

Je suis vice-présidente à l'environnement et au développement rural à la Région. Et par ailleurs, je suis maire rurale. Je pense qu'il manque une dimension, celle du territoire. Parce qu'il n'y a tout de même pas d'autre activité qui structure le territoire comme l'agriculture. Et donc, la dimension de la structuration du territoire et de comment l'agriculture peut faire vivre les territoires ruraux est particulièrement importante dans notre région et dans notre département en particulier, puisque la majorité des espaces sont occupés par l'agriculture. Cette dimension supplémentaire à laquelle nous nous confrontons – je parle sous couvert de mon collègue, Président des Maires du Cher –, nous sommes très souvent en difficulté, nous, maires, par rapport aux agriculteurs quand nous n'avons personne... Nous avons des communes par exemple dans le Cher où il n'y a plus d'agriculteurs. Nous n'avons plus d'interlocuteurs. Cette structuration du territoire et ce que l'agriculture amène au territoire sont extrêmement importants, me semble-t-il. Cela manque un peu dans votre exposé.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'accord. Merci. Monsieur, je vous en prie. Puis, nous aurons une autre question derrière.

M. Pascal PETIT

Pascal PETIT, ingénieur agroécologue. Monsieur le Directeur de l'agriculture de la Région Centre, je m'étonne que nous ayons des statistiques de 2010 pour les données structurelles. Cela me paraît tout de même assez ancien, et quand nous parlons de projection et d'avenir, je pense que nous pourrions avoir des statistiques un peu plus récentes, ou peut-être des projections qui doivent exister en matière de statistiques. Et par rapport à 2016 également pour les données sociologiques, je pense que nous pourrions y gagner à avoir des données un peu plus récentes pour réfléchir. Merci.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons prendre une série de réponses. Puis, nous reviendrons dans la salle pour une autre série de questions. J'en ai déjà deux là-bas, et une là.

Par rapport à la taille, la toute première question ? Non, la dernière ?

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Ce que je vous propose, c'est que je répondre, puis le collègue DDT et la collègue de la chambre pourront compléter s'ils le souhaitent.

Pour la question sur la taille des exploitations, Madame, en fait, cela ne tient pas compte du mode d'occupation des terres. Que l'exploitant soit propriétaire des terres ou locataire des terres, ce n'est pas pris en compte dans les chiffres que je vous ai donnés. La taille moyenne de l'exploitation est 40 hectares, quel que soit le mode d'occupation.

Ensuite, le rôle de la SAFER. Nous avions chacun un temps assez limité. Nous n'avons donc évidemment pas pu aborder tous les opérateurs, toutes les thématiques. Vous avez parlé de la dimension territoriale. Elle est évidemment extrêmement importante. Le rôle de la SAFER est effectivement un opérateur qui a de nombreuses missions. Et parmi ses missions, il y a celle de favoriser l'installation. Il acquiert des terres, il a des terres en réserve, etc. Il peut intervenir pour exercer le droit de préemption. L'objectif principal de son intervention, en quelque sorte, est d'avoir un vivier de terres qu'il peut mettre à disposition de jeunes qui veulent s'installer.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui ne connaît pas la SAFER, ou ce qu'est son rôle, ici ? Juste pour que nous partagions tous le même niveau de connaissance. Est-ce que tout le monde est OK ? Non. Pouvez-vous dire un mot ?

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Je vais regarder et je vous apporterai la réponse après pour vous dire la signification précise de l'acronyme. Mais c'est effectivement un établissement qui doit être un établissement public, je pense.

Manque la dimension territoriale. Évidemment, dans nos territoires, l'agriculture est, dans de nombreuses communes rurales, le seul pourvoyeur d'emploi, par exemple. Il est clair que sans l'agriculture de nombreux territoires se désertifient. Il y a des phénomènes de déprise agricole qui sont déjà à l'œuvre sur certains territoires. Nous avons parlé tout à l'heure des zones intermédiaires. Nous avons aussi, pour ceux qui connaissent les dispositifs d'aides de la PAC, l'indemnité compensatoire de handicap naturel, l'ICHN. Des territoires ont perdu l'ICHN et nous pouvons observer sur certains de ces territoires de la déprise agricole. Il y a effectivement un sujet de territorialisation très fort en lien avec l'agriculture.

Puis, Monsieur, sur les dates de référence des chiffres qui sont donnés, le recensement agricole a lieu tous les 10 ans. Le dernier était en 2010. Donc, nous allons actualiser nos chiffres. L'opération a démarré. Vous aviez effectivement des chiffres 2010. Ce sont ceux du dernier recensement agricole. Vous aviez des chiffres 2016, ce sont ceux de la dernière enquête structure. Un certain nombre d'enquêtes ont lieu tous les ans, mais toutes les enquêtes n'ont pas lieu tous les ans. Les chiffres que je vous ai donnés sont les chiffres les plus actuels dont je dispose.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous allons prendre d'autres questions. Il y avait Monsieur, au fond de la salle, et une dame là et une autre dame là.

M. Luc GIARD

Luc GIARD. Vous avez parlé de la surface des exploitations. Dans les autres pays européens, comment cela se passe-t-il ? Est-ce que quelqu'un pourrait nous donner juste une vue générale des dimensions des exploitations, de leur évolution et de l'installation des jeunes, puisque je pense que cela doit aider à la réflexion même dans le département du Cher ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame, à côté.

Mme Agnès MOREL

Agnès MOREL. J'ai une question par rapport au point transmission qui est ouvert par la chambre d'Agriculture du Cher. Je voudrais savoir depuis quand il a été ouvert et quelles actions ont déjà été menées sur ce point.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y avait une question, là, sur ma gauche.

Mme Anne-Joël LESPAGNOL

Anne-Joël LESPAGNOL, merci. Je voulais intervenir sur la dotation aux jeunes agriculteurs, qui aide les jeunes à s'installer. Le dispositif a été réévalué il y a maintenant 4 ans. Et de façon assez favorable, puisque ce qui était en fait prêt a été transformé en dotation. Et à partir de ce moment-là, nous avons vu un vrai effet levier sur la demande d'accompagnement des jeunes installés, ce qui a pour effet, derrière, une consolidation de l'accompagnement du porteur de projet. Il a un meilleur accompagnement, c'est-à-dire qu'il explore davantage de pistes, il a un projet plus réfléchi et il a, par-dessus aussi, le suivi installation. C'est important, parce que, nous l'avons vu, nous avons des aléas climatiques – cela a été évoqué. D'autres facteurs peuvent venir en jeu. Et c'est important, à l'installation, d'avoir quelque chose d'encourageant et qui favorise l'accompagnement des jeunes installés, pour la pérennité des exploitations.

Le deuxième point que je voulais évoquer était le suivi d'installation. Toujours pour le même sujet. En fait, le jeune, ou moins jeune d'ailleurs, arrive avec une formation. Mais nous voyons bien que le métier évolue de façon très rapide. Les nouvelles exigences évoluent elles aussi. Et il est important que le nouvel installé puisse se former tout au long de sa vie, et particulièrement dans les premiers instants.

Ensuite, sur la transmission. Nous l'avons vu sur des exploitations, même sans parler de taille : transmettre une exploitation est quelque chose de lourd et qui se prépare longtemps à l'avance. En fait, il serait avantageux que nous puissions préparer la transmission très tôt, c'est-à-dire dès 50 ans. Dès 50 ans, il y a des choses à travailler. Pourquoi pas une cession progressive ? Pourquoi pas une cession progressive du cheptel ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Juste, tout ce qui relève de propositions, si vous avez des choses à apporter, ce sera plutôt dans un deuxième temps. Si vous avez des questions précises, allez-y, posez-les. Et vous proposerez tout ce que vous souhaitez dans un deuxième moment. Donc, si vous avez des questions de compréhension ou de détails par rapport à ce qui vient d'être dit, n'hésitez pas à les poser. Et gardez vos propositions pour après, car elles sont précieuses pour la deuxième partie.

Mme Anne-Joël LESPAGNOL

D'accord. Je vais faire plus court, mais j'aurais voulu dire un petit mot sur l'apprentissage aussi. Nous voyons les artisans, en fait, qui ne se posent pas la question. On n'est pas forcément boulanger de père en fils. Et sur l'agriculture, jusqu'à il y a encore une trentaine d'années, c'était un peu le cas. Aujourd'hui, cela ne l'est plus du tout. Nous faisons venir des personnes de l'extérieur. Et l'apprentissage pour communiquer l'amour du métier, pour l'apprendre simplement, pour emmener des personnes vers tous les métiers de l'agriculture, pour travailler l'image aussi, c'est une bonne piste. Cela mérite donc aussi d'être encouragé.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part de la salle. Nous avons encore deux questions, et nous aurons les réponses. Monsieur, devant moi, puis à ma droite.

M. Gilles MENOU

Gilles MENOU. Ma question était sur l'évolution des exploitations agricoles qui ont énormément diminué. Par contre, ne figure pas l'évolution des modèles agricoles. Il me semble qu'en région Centre, l'élevage a beaucoup reculé. Et nous avons assisté à une végétalisation importante qui se traduit bien aussi par l'un des chiffres que vous nous avez donnés sur le recours aux ETA qui font tout le travail, ce qui s'appelle une agriculture sans agriculteur, en quelque sorte. Donc, nous aurions pu préciser un peu davantage l'orientation et la spécialisation de la région Centre.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK. Merci, c'est clair. Il y avait une question, là, la dame à ma droite.

Mme Anne-Marie LAMY

Bonjour. Mme LAMY, Nature 18. Moi, je voulais poser une question par rapport à la relève agricole, justement. Comment cela se passe-t-il lorsque vous avez un système de polyculture élevage et une relève qui s'annonce pour en fait que soit favorisée un peu la pérennisation de ce système ? Est-il possible, au niveau des SAFER, de dire, par exemple, lorsque c'est une ferme en élevage, que nous allons essayer de retrouver en priorité un éleveur ? Peut-être pour éviter justement que cette ferme ne soit vue que comme une relève un peu foncière vis-à-vis d'une autre agriculture. Merci.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vous propose de répondre, puis nous passerons à la deuxième partie de la soirée. Qui veut démarrer ?

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Quelqu'un a posé la question de ce qu'il en était, je crois, en termes de surface dans les autres pays européens. La SAU moyenne de l'Europe à 28, c'était de l'ordre de 16 hectares. C'est très variable selon les états membres. En Pologne, la SAU moyenne est de 7 à 8 hectares. En Allemagne, c'est 46 hectares. En France, je rappelle que c'est 60 hectares, me semble-t-il. Je l'ai indiqué tout à l'heure, je vérifie tout de même. C'est un peu plus de 60 hectares en 2016. En Allemagne, c'est 46 hectares, mais dans l'ex-Allemagne de l'Est, c'est 183 hectares. Et ce sont des chiffres moyens, mais en réalité, il y a un très large panel de cas. Il y a des exploitations, notamment dans l'ex-Allemagne de l'Est, qui font plusieurs milliers d'hectares. Ce que je vous donne là, ce sont des chiffres moyens.

La signification de l'acronyme de la SAFER, cela veut dire Société d'aménagement foncier et d'établissement rural. C'est une société anonyme, à laquelle sont confiées des missions d'intérêt

général. La principale mission, et c'est ce qui avait suscité sa création, est d'accompagner et d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs.

Pour ce qui est de la transmission d'exploitation d'élevage, dans la mesure du possible, lorsque nous transmettons une exploitation d'élevage, nous essayons de la transmettre à un éleveur. Mais encore faut-il en trouver un qui veuille reprendre, etc. Encore faut-il pouvoir céder la totalité de l'exploitation. Il n'y a pas une réponse unique. C'est toujours regardé au cas par cas. Cela dépend aussi du contexte local, des volontés, etc. Il n'y a pas de réponse unique.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Il y avait des questions aussi sur le point d'installation.

Mme Marie KIENTZLER, Chambre d'agriculture Centre – Val de Loire

Je vais répondre pour le point accueil transmission. Effectivement, il existe depuis 3 ans. Et le fait que cette porte d'entrée existe pour les cédants, c'est réellement une orientation de tous les partenaires et de tous les collègues qui sont en contact avec des agriculteurs et qui peuvent dire : « Si tu as des questions liées à la transmission, n'hésite pas. Il y a du monde qui peut t'orienter, qui peut répondre au téléphone, qui peut te recevoir, qui peut t'accompagner. » Le fait que cette porte d'entrée existe est vraiment une orientation et une centralisation des demandes.

M. Thierry TOUZET, Directeur de la DDT (Direction départementale des territoires)

Je voulais juste intervenir par rapport au foncier. Si nous n'en avons pas parlé alors que c'est une vraie clé, une vraie difficulté pour la transmission, c'est parce que je crois qu'il y a un autre débat national qui traitera du foncier. C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas orientés sur la question du foncier, mais c'est effectivement un sujet important de la thématique d'aujourd'hui. Et sur l'importance de l'agriculture dans la structuration du territoire, cela répond aussi, c'est finalement une des questions que nous posons : quel modèle agricole souhaitons-nous ? Quel est le modèle de demain, qui donne de la richesse au territoire et qui est ancré dans nos territoires ? Nous avons vraiment cela aussi en perspective.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Très bien. Il y a une dernière question qui n'a pas eu de réponse, sur les orientations et l'évolution des orientations des exploitations.

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Sur l'évolution du modèle, effectivement, si nous prenons l'exemple des zones intermédiaires, dans les zones intermédiaires nous avons beaucoup vu disparaître la polyculture élevage, au profit de la série blé – orge – colza. Cela étant, depuis quelques années, nous voyons aussi des tentatives de diversification en zone intermédiaire, avec développement de culture de semence, du développement de culture protéagineuse. Nous avons pas mal d'exploitations en zone intermédiaire qui amènent un panel assez large de productions. Avec une problématique d'ailleurs assez prégnante aujourd'hui, c'est celle de l'accès à l'eau. Parce que pour se diversifier dans les zones intermédiaires, il faut pouvoir bien souvent apporter de l'eau, irriguer, clairement. Un des sujets auxquels il faut que nous apportions des réponses est comment encourager, favoriser la diversification dans les zones intermédiaires ? Mais il y a clairement des évolutions des modèles, qui ont à l'œuvre.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup à nos trois intervenants. Avant de passer à la partie du débat par table, y a-t-il une dernière question ? Une toute dernière question, très rapide, parce que nous avons encore d'autres intervenants derrière. Puis, nous passerons à la session suivante.

M. Aurélien DEQUIEDT

Aurélien DEQUIEDT. J'aurais une question sur les filières. Aujourd'hui, un jeune qui veut s'installer et qui recherche quelle production il veut faire, je voudrais savoir comment il peut se renseigner sur les offres et les opportunités qui s'offrent à lui et à quel moment les filières interviennent dans le dispositif à l'installation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci.

Mme Marie KIENTZLER, Chambre d'agriculture Centre – Val de Loire

La question de « quelle activité ? » pour un chef d'entreprise et « qu'est-ce qui est le plus opportun ? » se pose pour tout chef d'entreprise. Et la réponse est clairement que nous travaillons avec les différentes filières. Et à l'écoute de ces marchés, de ces clients, de ces opportunités, qu'est-ce qui peut arriver ? C'est un travail de tous les instants, aussi bien pour le chef d'entreprise que pour les partenaires avec qui nous travaillons. Aujourd'hui, les filières qui sont déjà créées ou celles que nous créons et qui sont en train d'être montées justement à la demande d'opérateurs du territoire, de telle nouvelle demande de clients, de citoyens qui se disent : « Nous cherchons cela aujourd'hui », et comment l'agriculteur peut répondre à cela. C'est un travail de tous les instants et avec de vrais enjeux aujourd'hui.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vous remercie encore une fois. Vous resterez avec nous pour être un peu en ressources lors du travail par table. Je vais plutôt appeler maintenant quatre autres personnes qui peuvent nous apporter un autre type d'éclairage. Nous avons un peu vu un panorama des dispositifs qui existent, et ce fameux tableau de la relève agricole. Maintenant, nous avons pensé plutôt à vous proposer des témoignages ou des points de vue de deux étudiants : un qui voudrait se lancer dans le salariat agricole et une autre qui voudrait se lancer dans une installation. Donc, quelqu'un qui n'a pas encore franchi le pas. Et deux autres témoignages de deux personnes qui ont franchi le pas et qui vont nous raconter comment s'est passée leur installation. Ce sera très rapide pour laisser après tout l'espace au débat avec la salle.

J'invite Erwan COCHET, Élisa BERNALIER, Damien ROUX et Sandie FLOQUET. Nous allons démarrer par les étudiants, nous allons les encourager aussi. Ils ont été très gentils d'accepter cette invitation. Venez, installez-vous ici. Vous avez le micro tous les deux. Erwan, je sais que vous avez plutôt un projet de salariat agricole. Je vous avais demandé de raconter un peu à la salle pourquoi vous aviez choisi cela, et quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet que vous avez.

M. Erwan COCHET

Bonjour. Je m'appelle Erwan COCHET, je suis en BTS ACSE au lycée agricole de Bourges en deuxième année. Moi, je ne suis pas du tout du milieu agricole, mes parents ne sont pas du tout du milieu agricole. Je cherche plutôt à me diversifier en étant salarié, parce que pour moi s'installer est assez compliqué quand on est hors cadre familial. Et cela engendre beaucoup de sacrifices. Je me vois mal, à 25 ans, m'installer pour voir comme des agriculteurs autour de chez moi qui ont 65, 70 ans, qui travaillent toujours et qui ne veulent pas du tout céder leur exploitation. Pour l'instant, je suis plus dans l'optique de rester salarié pour diversifier mes connaissances.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci Erwan, pour la sincérité de vos propos. C'est très bien, j'espère que cela pourra faire réagir aussi tout à l'heure, les agriculteurs qui ont beaucoup plus d'expérience, pour les rassurer. Voulez-vous ajouter des choses, Erwan, par rapport à d'autres craintes que vous avez ? Non.

Élisa, c'est à vous, alors.

Mme Élisa BERNALIER

Bonjour. Moi, c'est Élisa BERNALIER. Je suis aussi étudiante en BTS ACSE, deuxième année, à Bourges. Je suis issue de l'agriculture. Mes deux parents ont une exploitation familiale. J'ai pour projet, l'année prochaine, de m'installer dans l'exploitation familiale. Cela me tient vraiment à cœur, parce que c'est ma passion et que c'est la transmission de l'exploitation de famille en famille. Pour moi, je veux faire cela, parce que c'est ce que j'aime. Mais j'ai des craintes au niveau administratif, parce qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de contraintes. Et des craintes sur l'évolution de l'agriculture, parce que nous ne savons pas de quoi demain sera fait et si nous pourrons exercer notre métier, parce que nous l'aimons et non pas parce que l'on nous oblige à faire telle ou telle chose.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'était très bien, je pense que cela pourra faire aussi réagir tout à l'heure. Maintenant, je me tourne vers deux personnes qui ont de l'expérience, qui ont déjà franchi le pas. Sandie, voulez-vous commencer pour nous raconter... ah, je n'avais pas vu, vous nous avez apporté un échantillon de vos produits. Qu'est-ce qui vous a amenée à franchir le pas ? Vous avez 5 minutes chacun, pas plus. Donc, très rapidement, là aussi, les difficultés que vous avez rencontrées, si vous en avez rencontrées. Et ce sera la même chose pour vous, Damien.

Sandie FLOQUET

Bonjour à tous. Merci Mme CASILLO pour l'invitation. Sandie FLOQUET, je suis installée depuis 5 ans en grande culture, en agriculture paysanne et biologique. Je suis installée dans le Sud du département, dans le petit territoire du Boischaut Sud. J'aime bien le terme de « cultivatrice », puisque je suis installée en grande culture, donc avec de la diversité. J'aime effectivement aller au bout des produits, puisqu'au-delà de mes cultures, je fais de la transformation. Je vous ai apporté de petits échantillons, juste pour avoir une vision un peu globale de mon installation. Je cultive à la fois des céréales qui alimentent le troupeau d'élevage voisin. Également des céréales que je mous en farine et une partie des céréales est transformée en bière par mon conjoint, qui est une installation complémentaire et parallèle. Et la dernière transformation est celle de mes oléagineux, que je transforme en huile. Ce sont les divers produits de la ferme. Et à côté de cette installation en grande culture, je suis également fromagère sur une société que je mène avec mes deux grandes sœurs. Et c'est une société que nous avons montée il y a 4 ans et qui emploie aujourd'hui 4 personnes. Nous avons donc cette fierté, au bout de quatre années, de pouvoir travailler sur le territoire comme étant vraiment actrices de la localité, de la viabilité de nos territoires. Voilà, c'était pour vous faire un peu le point général sur mon installation.

Je suis issue d'une formation en licence professionnelle, spécialisée en droit de l'environnement. C'était ma première direction. Puis, je suis passée par un BP REA pour me respecialiser dans l'agrobiologie et dans la production végétale, que j'ai réalisé en 2013. Et donc, mon installation a suivi quand j'avais 25 ans. Et c'était en 2016.

Aujourd'hui, également, petit parallèle sur le point emploi. À partir de cette cinquième année seulement, j'ai pu créer un groupement d'employeurs avec trois autres agriculteurs associés, qui va également à nous permettre, à quatre, d'employer une personne supplémentaire.

Pour rapidement parler des points positifs et négatifs par rapport à mon installation, je suis jeune agricultrice depuis 5 ans. Je termine mon PPP et mon plan d'exploitation qui a été mené conjointement avec Mme KIENTZLER qui est ici. Nous allons parler du positif, premièrement. En fait, il relève de plusieurs ordres : à la fois le volet social, le volet financier et le volet économique.

D'un point de vue social, clairement, je suis installée à la suite de l'exploitation de mon père – je suis fille d'agriculteur – qui était en agriculture conventionnelle et qui, à l'installation de ses filles, a complètement changé sa vision de l'agriculture, bien qu'il soit très attaché à son territoire. Il était en grande culture sur 200 hectares – cela parle souvent quand on donne la surface. 200 hectares avec 100 vaches allaitantes. Et son installation, qu'il a menée il y a plus de 30 ans maintenant, il l'a divisée en quatre. Donc, il nous a transmis à mes sœurs et moi, mais pas seulement, à une autre personne extérieure, à la fois son cheptel et à la fois ses parcelles. C'est peut-être la plus grande fierté de mon installation : c'est que sa transmission a été plutôt réussie et aujourd'hui nous pouvons profiter sur de petites surfaces de créativité, de diversité et d'emploi. Cela a été aussi une facilité d'un point de vue foncier, puisque j'ai repris la suite de son exploitation. Et lui qui a élaboré et acquis des terres avec les années, le temps de son installation, c'est vrai que j'ai eu la facilité, contrairement à certains autres jeunes qui ne sont pas issus du milieu et qui ont clairement aujourd'hui beaucoup de difficultés pour accéder à ce foncier.

L'autre point positif était celui d'un point de vue financier. Il ne me reste plus beaucoup de temps, c'est cela ? Alors, rapidement. J'ai pu bénéficier de la DJA, ce qui m'a assuré mon revenu. Économiquement, environnementalement, j'ai pu participer à la création de la diversité des exploitations dans la région Centre, de par la diversité à la fois des cultures qui embellissent le paysage et qui, par la suite, font de bons produits, et nourrissent clairement notre territoire, puisque toute la production est vendue en direct. C'était un choix clairement de servir localement tous nos petits produits.

Et je passe juste rapidement sur les points un peu plus désavantageux du côté jeune installé. Le côté financier, qui revient cette fois. Par rapport à certaines obligations que la DJA a pu créer sur mon exploitation, sur mes premières années d'installation, notamment sur le fait de certains prêts JA qui sont accordés uniquement sur du matériel neuf. Concrètement, quand on est jeune installé et que l'on prévoit avec la chambre des plans d'exploitation et des plans professionnels, on part plus sur du matériel neuf, et ce n'est pas quelque chose qui est relativement facile les premières années. Et ce n'est pas forcément nécessaire non plus, parce qu'il y a aussi du très bon matériel d'occasion.

Et d'un point de vue obligation, c'est très important, je voulais le dire et je me dépêche. J'avais aussi l'obligation d'acheter des semences certifiées tous les ans. J'ai eu un peu le sentiment que ma DJA

serve plutôt la coopérative et les semenciers, finalement plus que mon revenu, puisque ces semences ont clairement remis en cause mon autonomie financière et semencière. C'était un réel problème.

Et rapidement, sur le volet environnemental – je finirai là-dessus –, j'ai trouvé dommage que le statut de jeune installé me permette, en tant que cultivatrice en grande culture, de retourner les prairies qui sont typiques de notre paysage et de notre bocage dans le Sud du département, puisque c'est une faculté que l'on acquiert à partir du moment où l'on a l'autorisation d'exploiter. Je ne l'ai pas fait, mais je regrette effectivement que certains le fassent. Et c'est quelque chose qui est permis par le statut de jeune agriculteur. Je vous remercie.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Damien, c'est à vous, maintenant.

M. Damien ROUX

Bonsoir à tous. Damien ROUX. J'ai 32 ans et cela fait 3 ans jour pour jour que je suis installé en grande culture, à 15 km au sud de Bourges. Je fais différentes productions, des productions assez standards dans le département : blé, orge, colza. Et j'ai essayé de diversifier en faisant de la coriandre, du lin, de la luzerne porte-graine. J'essaie de diversifier les cultures de la rotation.

J'ai un parcours un peu atypique, parce qu'à l'origine j'étais ingénieur automobile. J'ai travaillé 5 ans dans le domaine. Il y a eu une période un peu creuse au moment du Diesel 4 avec Volkswagen. Et comme j'étais dans le domaine du diesel, je me suis dit que c'était le moment de partir. Je suis parti un an et demi à l'étranger et j'avais l'idée de revenir dans le domaine de l'agriculture, parce que mon père est agriculteur.

À mon retour, j'ai eu l'opportunité de m'installer sur une ferme de 135 hectares à l'extérieur de la ferme familiale. Je n'avais pas non plus de formation agricole. Pour moi, tout était un peu nouveau. J'ai fait un BP REA à distance au lycée agricole, dans le même temps que mon installation. J'ai suivi le parcours installation à la chambre d'Agriculture. Cela m'a permis vraiment de découvrir tout ce qu'il fallait faire au niveau administratif. Cela m'a permis aussi de mieux être accompagné dans mon projet. J'ai fait des formations pour chiffrer mes coûts de production, parce que c'est assez important. Nous avons un métier qui fonctionne un peu à l'inverse de ce que je vivais dans l'industrie. Dans l'industrie, on connaît son coût de production, donc on calcule son prix de vente en fonction de ce coût de production. Dans l'agricole, on a des charges opérationnelles et de structures que l'on dépense quasiment un an avant de vendre sa production. C'est donc un fonctionnement inverse, et cela me paraît vraiment important de connaître ses coûts de production, pour un jeune agriculteur, avant de se lancer, et voir si l'exploitation est viable.

Je me suis installé avec la dotation jeune agriculteur. Pour moi, aujourd'hui, sans cette dotation, cela aurait été vraiment compliqué. Si je peux faire le bilan après 3 ans – ce n'est pas très long –, j'avais également sécurisé mon exploitation aux aléas climatiques. Et bien m'en a pris. Heureusement, cela m'a permis de stabiliser mon chiffre d'affaires et de coller à mon plan d'entreprise initial. Cela m'a vraiment permis de maintenir mon exploitation, et surtout de dégager un revenu pour vivre. Cela me paraissait important. Parce que pour moi, c'était vraiment l'objectif de ces quatre années – je suis dans le nouveau programme de DJA, c'est quatre années après l'installation –, c'était de stabiliser l'exploitation.

Là, il me reste encore une année pour terminer mon parcours installation. L'objectif par la suite est d'être capable de diversifier mon revenu et de sécuriser l'exploitation encore plus. Nous en parlerons ce soir, mais il y a différentes possibilités pour faire des cultures à plus forte valeur ajoutée, qui sont notamment l'accès à l'eau, qui sont aussi la production d'énergie. C'est quelque chose qui permet vraiment de sécuriser l'exploitation et qui est assez indépendant des aléas climatiques. Pour moi, cette soirée sera en plus importante, parce que l'attractivité du métier est quelque chose qu'il faut que nous arrivions à inculquer... enfin, il faut que nous arrivions à ce que les jeunes qui sortent du lycée agricole aient envie de reprendre les exploitations qui vont se libérer. D'ici 10 ans, plus de 50 % des exploitations seront disponibles, parce que les exploitants auront l'âge de la retraite. Il faut vraiment que nous arrivions à motiver les jeunes et à leur rendre l'accès au foncier plus facile, leur montrer que l'on peut aussi sécuriser ses revenus, que l'on peut aussi faire des choses à côté, on peut aussi avoir une vie à l'extérieur de l'exploitation. On peut s'impliquer, que ce soit dans des syndicats, que ce soit ailleurs, pour défendre les métiers. Cela me paraît important que nous montrions cela aux jeunes qui ont envie de s'installer.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Damien. Vous avez un peu entendu les craintes d'Erwan par rapport à la prise de risque de devenir directement exploitant, donc il a préféré rester salarié. Celles d'Elisa, qui disait : « 'J'ai un peu peur de la paperasse administrative ». Les deux parcours que nous avons entendus là, avec les points d'alerte, Sandie, que vous avez dits, les points un peu négatifs. Et vous, Damien, ce que vous avez dit en termes de sécurisation des revenus. Cela me paraissait intéressant de vous donner une approche un peu plus de témoignage et qualitative. Nous avons peut-être attaqué à proposer des choses. Déjà, est-ce que vous avez des questions pour nos quatre intervenants, des curiosités ? Oui ? Il y a une question, là, une autre là-bas. Puis, nous passerons au débat, entre nous, par table. Puis en plénière. J'ai une question ici, une autre là-bas, et une troisième ici.

M. Bernard LAFITTE

Bonjour. Bernard LAFITTE. J'ai une question. En fait, les chiffres de la DRAAF nous ont montré plutôt une diminution du nombre d'exploitations et une augmentation des surfaces en agriculture. Après, nous avons vu aussi à quoi servait la SAFER tout de même. Ma première remarque était que, finalement, c'est un échec de la SAFER, puisque la SAFER n'a pas réussi à installer des personnes, comme il y a plutôt des pertes d'installations. C'est une remarque. Et suite à cela, ma question était plutôt pour Sandie FLOQUET. En ce sens où son père avait 200 hectares, il était peut-être tout seul, je ne sais pas s'ils étaient plusieurs. Et quand il vous l'a cédé, j'aimerais savoir combien, sur ces 200 hectares, vous êtes à vivre dessus comme UTH. Et pensez-vous que c'est une exception ou que c'est quelque chose qui peut se généraliser ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons prendre toutes les questions, puis nous vous ferons répondre. Il y avait une autre question à cette table.

Mme Anne-Marie LAMY

Mme LAMY, Nature 18. C'est une question, en fait, que je pourrais poser à tous les jeunes, mais je vais la poser à Sandie. Pouvez-vous me dire deux mots sur la résilience de votre exploitation face aux aléas climatiques, que ce soit sanitaire, le choix des cultures, la diversification des cultures adaptées aux conditions climatiques, le maintien des prairies ? Mais déjà, nous allons nous retrouver tout à fait d'accord sur un point, c'est que nous dénonçons nous aussi cette pratique qui permet à un jeune agriculteur de retourner des prairies, bien sûr, dans ces conditions.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Une autre question là-bas.

M. Aurélien CHARTENDRAULT

Bonjour. Aurélien CHARTENDRAULT. Je m'installe en maraîchage à Bourges. Je suis hors cadre familial, donc je ne pars de rien. Une page blanche. C'est bon à préciser. Vous avez fait un constat sur le nombre d'agriculteurs qui a diminué énormément depuis ces dernières décennies. Nous en déduisons donc que la relève, comme vous en parlez, ne vient peut-être pas des fils et filles d'agriculteurs. Elle vient entre autres des fils et filles d'agriculteurs, mais beaucoup aussi des personnes qui sont hors cadre familial, des personnes qui vont venir dans ce métier-là et qui ne faisaient pas ce métier-là avant, ou qui ne sont pas issues de familles d'agriculteurs. Or, nous avons vu que sur quatre personnes, une seule personne est hors cadre familial, qui éprouve cette difficulté à trouver des terres, à racheter des terres en tant que jeune. C'est la difficulté de toutes les personnes qui veulent se lancer actuellement en agriculture. C'est pour permettre aux personnes qui vont réfléchir après de partir sur cette base-là aussi, se rendre compte des difficultés concrètes des personnes qui partent d'une page blanche. Et si l'on parle de relève, c'est bien des personnes qui vont partir aussi d'une page blanche.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez une question précise à poser ?

M. Aurélien CHARTENDRAULT

C'était pour ajouter au témoignage aussi. Parce qu'il me semble qu'il y a un vide aussi dans la base de référence sur les discussions qu'il peut y avoir après. Je n'irai pas plus loin. J'aurais d'autres détails, mais nous pourrons continuer après.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous prenons les deux dernières questions et il faut vraiment que nous passions au débat. Deux questions ici à cette table. Sandie, Damien, voulez-vous commencer à répondre ?

M. Damien ROUX

Juste pour l'accès au foncier, pour moi, 90 % de mon exploitation est en fermage. Donc, en fait, ce n'est pas forcément lié à hors cadre familial, fils d'agriculteur ou pas. Je pense que n'importe qui... enfin... n'importe qui peut avoir accès au foncier. Maintenant, cela passe par les CDOA (Commission départementale d'orientation agricole) et c'est sur critère, en fait. Mais il n'y a pas forcément besoin d'être propriétaire de terres pour avoir accès et pour pouvoir cultiver. Voilà juste ma remarque.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Sandie, pour les questions qui vous étaient adressées ?

Mme Sandie FLOQUET

Pour répondre à Monsieur, l'exploitation de mon père a mené pendant 30 ans trois salariés. Ils étaient donc quatre. Et sa transmission a créé directement quatre nouveaux installés et indirectement cinq salariés précisément. Nous sommes donc passés de 3 à 9. Puissance 3.

Au niveau de la résilience, Madame, de mon exploitation et des propositions par rapport aux aléas climatiques et parfois économiques, sociaux, effectivement le maintien des prairies est une façon de préserver le carbone et de moins dépenser. La couverture végétale dans les champs pour les agriculteurs comme en grande culture, le semi-direct sont des techniques perfectionnées, mais qui sont accessibles. Et aujourd'hui, je pense que nous avons besoin, en tant que jeunes installés, d'aller vers ces techniques et besoin surtout d'informations et de formations à ce niveau-là, puisque ce sont des pratiques encore très peu connues, très peu pratiquées, mais qui ont clairement prouvé leur performance, et qui nous aideront effectivement à donner plus de résilience à nos exploitations.

Également, j'en profite pour placer, en termes de résilience, notre capacité aussi à produire nos propres semences. Quand elles sont paysannes, je trouve qu'elles ont du sens. C'est quelque chose qui n'est pas toujours permis par les semences qui nous sont vendues par la coopérative. Et clairement, cela ampute nos budgets, mais aussi la génétique du vivant, et donc notre résilience à nous.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Les deux dernières questions et nous clôturerons cette session.

Mme Catherine MENGUY

Catherine MENGUY. Ma question s'adresse à M. ROUX. Vous avez dit que vous avez pu vous assurer contre les aléas climatiques. Le système assurantiel, j'en entends parler un peu effectivement, notamment dans les transformations agricoles, pour du passage en agriculture biologique, qui semblerait être une solution en fin de compte pour garantir les revenus des agriculteurs. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur le système assurantiel que vous avez utilisé pour garantir votre revenu, qui est effectivement une préoccupation importante, si nous voulons que ce soit attractif ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. L'autre question, Monsieur ?

M. Laurent MARTIN

Laurent MARTIN. C'est une question à Damien ROUX aussi. Vous vous êtes installés à côté de l'exploitation familiale. Je voulais savoir ce qu'allait devenir l'exploitation familiale une fois qu'ils auront arrêté.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Damien, c'est à vous.

M. Damien ROUX

Sur la partie assurantelle, c'est assez simple en fait. Ce sont des assurances aléas climatiques que l'on définit en fonction de notre rendement que l'on souhaite assurer, le prix de vente que l'on souhaite fixer. Les assurances climatiques sont aujourd'hui subventionnées en partie par l'Europe, dans la PAC. Et pour les jeunes agriculteurs, il y a une subvention complémentaire. Et en fait, moi, je fixe un

capital à l'hectare en fonction de la culture. Et en gros, s'il y a un aléa climatique comme la sécheresse, comme l'inondation, comme la tempête, comme la grêle, je suis couvert. Un expert passe, vient constater le dégât réel et je suis couvert en fonction de ce que j'ai récolté et ce que j'avais assuré.

Au niveau de l'exploitation familiale, oui, je me suis installé à côté et il y a la ferme de mes parents. Moi, j'ai deux sœurs et un frère. L'exploitation familiale, nous verrons par la suite, il y a des chances que je revienne dessus. Aujourd'hui, mon père a pris sa retraite. Nous avons du matériel en commun. Et pour l'exploitation, nous verrons avec mon frère et mes sœurs. Mais ce que je souhaitais, c'est déjà stabiliser ma première exploitation et me créer un revenu me permettant de racheter des parts à l'exploitation familiale et de racheter des parts à mes frères et sœurs ou de l'acheter à plusieurs. Donc, cela deviendrait certainement une exploitation à plusieurs avec nos frères et sœurs, qui serait gérée par moi-même. Cela permettrait de sécuriser, déjà d'utiliser le matériel sur l'ensemble des deux exploitations et de sécuriser les revenus, et de continuer à faire vivre nos exploitations.

Et aujourd'hui, juste pour vous dire, sur 135 hectares, je n'ai pas repris de bâtiment, je n'ai pas repris de matériel. Nous avons du matériel en commun avec l'exploitation familiale. Et sans cela, en grande culture, cela aurait été compliqué de dégager un revenu de cette exploitation. Ce qu'il faut dire – nous avons parlé des 60 hectares en moyenne pour les exploitations françaises – c'est que nous, dans notre secteur de Champagne berrichonne, nous avons tout de même des terres à faible potentiel, et contrairement aux surfaces que nous pouvons voir en Beauce, il nous faut plus de surface pour pouvoir faire vivre une personne sur une exploitation. C'est souvent pour cela que, dans le département, nous avons tout de même des exploitations assez conséquentes.

Après, il faut revenir sur des cultures à plus forte valeur ajoutée si nous voulons pouvoir dégager un revenu supplémentaire sur une plus petite surface. Mais l'accès à l'eau est souvent le problème pour pouvoir faire ces cultures à forte valeur ajoutée. Nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre plus tard.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Merci Damien, merci à tous nos intervenants. Restez là le temps que je lance la deuxième session.

Nous avons vu un peu le tableau qui nous a été adressé. Et je vous remercie aussi d'avoir partagé un peu des éléments de votre vie personnelle, de votre vécu. Il y a une raison pour laquelle ce soir, nous allons nous concentrer sur certains aspects de la question de la relève agricole. Vous avez vu où en est la pyramide des âges. Le tableau a été très clair. D'ici 10 ans environ, la moitié des agriculteurs partiront à la retraite. Nous aurions eu tout un tas de questions que nous aurions pu aborder. L'accès au foncier, l'accès à la terre, la gestion de foncier et l'accès à la terre, nous l'aborderons dans une autre réunion. Ce soir, il nous paraissait important de nous concentrer un peu sur deux choses. Les leviers de l'attractivité. Qu'est-ce qui fait l'attractivité de ce métier, en termes de revenus, de charge de travail, etc. ? De tout un tas d'autres questions aussi, de nouvelles structures familiales. Et aussi de tout ce qui est aides à l'installation et accompagnement à la transmission. Ce soir, nous aimerais vraiment nous concentrer sur cela.

Vous avez eu, et nous pouvons vous le repasser, tout ce qui existe déjà. Pour ce soir, nous vous proposons de passer 50 minutes sur chaque table, pour débattre sur deux choses précises. Vos tables sont numérotées. Les tables de 1 à 6, nous vous demandons d'identifier des mesures pour accompagner les installations et les transmissions. Attention, quand je dis mesures, ce ne sont pas que des mesures nouvelles. Cela peut être aussi, si vous considérez que certains critères ou types d'accompagnement doivent être modifiés, supprimés ou en proposer d'autres. Et l'autre moitié de la salle, de la table 7 à 13, nous vous demandons de réfléchir aux mesures pour améliorer l'attractivité du métier. Et nous vous avons spécifié un peu ce que nous vous demandons. Et nous dire si vos mesures relèvent de tout ce qui est communication information, ou de mesures précises. Parce que nous savons aussi que, sous la question de l'attractivité du métier, il y a des imaginaires, il y a des leviers que nous créons comme le revenu, qui est tout de même un des premiers leviers, qui fait qu'après on peut se lancer ou pas. Parce que si ce n'est pas rentable, voilà. Mais il y a aussi d'autres types de leviers. Donc, ne vous en privez pas.

Après que chaque table a réfléchi à ses mesures, nous vous demandons d'identifier un rapporteur et nous partagerons avec toute la salle. Nous ferons aussi réagir les intervenants par rapport à vos mesures et nous pourrons avoir un débat avec la salle.

Pourquoi vous demandons-nous trois mesures ? Un petit aparté méthodologique. Si nous ne vous demandons qu'une mesure et que la table à côté avait eu la même, nous aurions raté l'occasion d'avoir une idée nouvelle. Si nous vous en demandons 10, peut-être une chacun, nous ferions une liste très longue. L'objectif est aussi qu'un débat se fasse entre vous, et que peut-être vous vous mettiez d'accord sur ce qui est prioritaire, par rapport à certaines mesures. Ce qui fait un premier jalon de débat et de délibération entre vous. Voilà pourquoi nous vous en demandons trois et pas une, pas dix, mais trois.

Il est 20 h 03, donc 50 minutes pour travailler. Sachant que vous avez la DDT, la DRAAF, la chambre qui sont là si vous avez un doute, si vous voulez savoir si une idée existe déjà ou pas. Vous avez aussi les autres intervenants qui sont là en ressource pour vous apporter des éclairages.

Identifiez un rapporteur par table et je vous souhaite bon travail. Nous nous revoyons en plénière dans 50 minutes, pour mettre en débat les propositions précises. Je vous demande vraiment d'identifier des mesures précises à proposer. Merci.

Travail sur les propositions par table

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Je demande aux tables de terminer, parce que nous sommes à nouveau ici avec les intervenants, pour pouvoir un peu écouter les propositions des uns et des autres. S'il vous plaît, je vous demande de terminer et d'écouter les restitutions des tables.

Les tables 1 à 6 devaient travailler sur les mesures pour l'installation et la transmission. Je demande à la table 1 de démarrer leurs propositions. Nous verrons aussi les réactions de la DDT, de la DRAAF, de la chambre. Nous pourrons les partager et les mettre en débat. La table n°1 ? Ou une autre table ?

Mme Sandie FLOQUET

Effectivement, un compromis. Nous avons beaucoup débattu. Une proposition de mesure quant à l'installation transmission : des mesures de défiscalisation ou de crédit d'impôt quand ce n'est pas possible, à la fois des terres, des bâtiments, des cheptels, sous condition d'une installation d'un porteur de projet et de la transmission d'un cédant. C'est-à-dire que nous mettons deux conditions à ces mesures de défiscalisation pour permettre un accès au foncier – pas seulement au foncier, d'ailleurs, à tous les moyens de production. C'était notre première mesure. Cela nous a pris beaucoup de temps.

La deuxième mesure : mesure de sécurisation financière du cédant, avec en exemple une caisse de sécurisation, qui est garante à la fois de la transmission par le moyen d'un bail ou d'un loyer en fonction de ce qu'il y a à céder. Ou d'une caution – nous allons le rajouter.

Une autre mesure était celle de la conservation de la DJA, qui nous paraissait à tous très importante. Il n'y avait pas de consensus sur l'idée de la doubler ou de la réduire. Simplement qu'elle soit accessible à tous.

Et la dernière mesure, celle d'installation progressive qui rejoint en fait nos premières mesures, où une installation est souvent longue et périlleuse. Et à la fois que ce soit pour des apports de capitaux extérieurs ou de la défiscalisation, des crédits d'impôt, peu importe. L'idée est de prendre en compte cette progression surtout par rapport aux nouveaux profils de jeunes et de moins jeunes qui se présentent à l'installation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Donc, vous proposez de conserver la DJA en l'état, sans modification, avec les mêmes critères, etc., si je comprends bien.

Mme Sandie FLOQUET, rapporteuse table 1

Nous ne sommes pas tous d'accord sur la question. Je n'en dirai pas plus.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK. La table 2 ?

Mme Marion LAROCHE, rapporteuse table 2

Notre première proposition était la majoration des aides PAC pour les nouveaux installés dans les 5 premières années. La diminution des aides PAC pour ceux qui ne cèdent pas ou ceux qui font faire

leur exploitation à façon à des ETA. Et l'amélioration de la retraite agricole pour que les cédants aient plus envie de céder leur exploitation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Table 3 ?

M. Aurélien DEQUIEDT, rapporteur table 3

En première mesure, nous proposons une diffusion de l'information de libération des terres à moyen terme dans la MSA. Donc, pour donner cela à la chambre d'Agriculture. Aujourd'hui, ce serait la MSA qui a la formation. Et nous souhaiterions la diffuser à tout le monde.

En lien, nous aimerais renforcer le statut des CDOA (Commission départementale d'orientation de l'agriculture) pour les autorisations d'exploiter.

En deuxième mesure, nous aimerais rendre obligatoire pour la MSA de donner un listing à la chambre des plus de 55 ans, pour qu'elle fasse un repérage des cédants, pour mettre en place derrière un projet de cession en vue d'une installation.

Et la dernière proposition est à propos du stage 21 heures. Nous aimerais incorporer au stage 21 heures des échanges avec des agriculteurs et proposer d'intégrer des réseaux professionnels pour une ouverture d'esprit. Par rapport au stage 21 heures, c'est une modification ou un complément. Et aussi, intégrer le travail avec les filières, pour faire plus à ce moment-là un gros point.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. La table 4 ?

Mme Julie SCAPINO, rapporteuse table 4

Nous n'avons que deux mesures. Parce que se mettre d'accord sur des mesures en 50 minutes, c'est compliqué.

La première serait de revoir assez en profondeur les critères des aides à l'installation. Revoir l'âge minimum. Il y a beaucoup de reconversions professionnelles qui se font tard. Et 40 ans, finalement, ce n'est plus très pertinent. Les conditions de diplôme, le fait de devoir atteindre un SMIC au bout de 4 ans, même si effectivement la question de la rentabilité est très importante. Mais peut-être faut-il voir en fonction des exploitations, des productions, etc.

Et la deuxième proposition serait qu'il existe une forme de caution étatique pour la location à un jeune, ou alors pour le fermage.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Table 5 ?

Mme Mylène PIERRARD, rapporteuse table 5

Nous avons pas mal débattu au sujet de la DJA et des règles de suivi et d'attribution. Il nous paraissait intéressant de revoir l'âge d'attribution de la DJA, comme cela a déjà été dit. Puis aussi, le problème d'obtention d'un minimum de revenus. Il nous paraît important de pouvoir améliorer ou modifier.

Ensuite, c'est vrai qu'un jeune qui s'installe peut se retrouver seul sur son exploitation et cela peut être difficile à vivre. Il nous paraissait important d'initier un système de *coach* ou de tuteur en local que pourrait jouer un agriculteur proche du jeune pour pouvoir l'aider à passer des moments difficiles, parce que l'isolement en agriculture existe et est vraiment un souci. Et si l'on a quelqu'un, un agriculteur proche sur qui l'on peut compter, c'est important. Je ne sais pas par quelle structure cela peut être porté. En tout cas, toutes les structures accompagnatrices aujourd'hui de l'installation peuvent encourager à chercher avec le jeune une personne référente pour l'aider à passer des moments qui peuvent être compliqués.

Ensuite, il nous paraissait important d'encourager les stages parrainages qui existent déjà, mais peut-être les développer encore plus pour pouvoir favoriser des installations progressives.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table 6, puis nous passerons à l'autre sujet.

M. Clément MERCIER

Bonjour à tous. Nous nous sommes mis d'accord sur trois mesures potentielles, pour la table 6. Tout d'abord, une mesure qui serait de créer le volet social dans le cadre du projet d'entreprise, puisque c'est très économique et il manque notamment le temps de travail, la viabilité finalement sur l'exploitation, qui est aussi un aspect très important dans une installation.

Deuxième mesure, ce serait des mesures fiscales, positives ou négatives, à définir, pour favoriser la location de terres à de futurs installés, qui pourraient être financée par une pénalisation, par exemple, des terres agricoles utilisées pour d'autres usages qu'agricoles, donc du loisir, de la spéculation et j'en passe.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît, parce que nous n'avons pas bien compris ?

M. Clément MERCIER

Pardon. Donc, pour favoriser la location des terres à de futurs installés, nous envisageons des mesures fiscales, positives ou négatives (à définir). Une incitation fiscale pourrait être financée par une pénalisation des terres agricoles utilisées à des usages autres qu'agricoles (loisirs, spéculation...)

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK.

M. Clément MERCIER

De l'incitation fiscale aux propriétaires, je ne l'ai pas précisé.

Et enfin, troisième mesure, puisque nous manquons de repreneurs pour l'installation, une campagne de communication plutôt orientée grand public, pour faire passer le message que l'agriculture recrute, accueille du monde, recherche des salariés et des repreneurs, via des exemples positifs de l'agriculture. Nous en parlions souvent dans les médias de manière un peu négative. Et nous voudrions réaffirmer cette image positive de l'agriculture pour attirer les jeunes et moins jeunes d'ailleurs, les repreneurs.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous voulez dire comme les campagnes que nous voyons par rapport à l'armée à la télévision, comme « L'armée recrute ». Est-ce cela que vous dites ?

M. Clément MERCIER

À définir sous quel aspect. Mais oui, ce serait dans cette idée-là.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

C'est cela que vous appelez campagne de communication.

M. Clément MERCIER

C'est cela.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK. Je vous remercie.

Je propose déjà la DRAAF, à la DDT, à la chambre de réagir. Nous avons pas mal de choses autour de la location, aux critères de la DJA. Quelles sont vos premières réactions par rapport à cela ? Des choses qui existent déjà, des choses plus ou moins faisables ? C'est un retour à chaud, ce n'est pas un engagement. L'engagement sera lors de la réponse au ministère. Qui veut intervenir ? Monsieur le Directeur ?

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Sur la conservation de la DJA, je pense que c'est quelque chose que personne ne remet en cause, évidemment, aujourd'hui.

Sur les questions de défiscalisation, de crédit d'impôt, il me semble qu'il y a déjà des mesures fiscales en lien avec l'installation. Peut-être que la chambre peut dire un mot là-dessus.

Mme Marie KIENTZLER, Chambre d'agriculture Centre – Val de Loire

Il y a certaines choses. Enfin, ce n'est pas grand-chose. Un jeune agriculteur peut être exonéré d'une partie des taxes foncières et d'une partie de l'abattement sur les revenus, les cinq premières années. Mais c'est du côté du jeune et pas du côté du cédant. Voilà en termes d'informations. Il y a des choses qui existent du côté du jeune, mais pas du côté du cédant.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK, merci.

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

C'est quelque chose qui pourrait évoluer pour prendre en compte effectivement la situation du cédant.

Il y a également, me semble-t-il, Thierry pour la DDT, une forme de taxation de certaines opérations sur des terres classées... enfin, lorsque l'on fait basculer des terrains agricoles dans le cadre de PLU, il me semble qu'il y a des taxations en faveur de l'installation. Non ?

Sur la question du repérage des cédants, il me semble que les chambres le font déjà. C'est une des propositions formulées par la table 3, que les chambres organisent un repérage des cédants.

La diffusion de l'information sur la libération des terres, c'est également généralement fait, me semble-t-il.

L'amélioration de la retraite agricole, c'est effectivement un sujet qui revient régulièrement. C'est enclenché. Il y a la volonté affirmée par le gouvernement d'aller plus loin.

Renforcer le statut des CDOA, je n'ai pas bien compris le sens de la proposition.

Sur le stage 21 heures, les échanges avec des agriculteurs, intégrer les réseaux professionnels, travailler avec les filières, il me semble que cela se fait déjà dans le cadre des stages 21 heures.

Revoir les critères des aides à l'installation, oui, peut-être. La question de l'âge revient souvent, parce qu'effectivement il y a de plus en plus de personnes qui s'installent après 40 ans. Pour le moment, il ne me semble pas qu'il ait été envisagé de faire évoluer ce critère, mais la proposition peut effectivement être mise sur la table. De même que celle de faire évoluer les critères de revenus dégagés par l'exploitation au terme des 5 ans du plan d'entreprise. Ce sont des propositions qui me semblent pouvoir être entendues.

La caution de l'État sur les locations, la question peut être posée, me semble-t-il.

Après, le *coaching* pour rompre l'isolement me semble être une bonne idée. Je ne sais pas comment cela peut se mettre en place. Est-ce qu'il y a des expériences en ce sens à votre connaissance pour le réseau des chambres, par exemple ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Non. C'est une chose à développer, alors.

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Encourager le stage parrainage, oui. Le stage parrainage offre de bons résultats, donc il faut effectivement l'encourager.

Créer un volet social dans le plan d'entreprise, pourquoi pas ?

Et une campagne de communication positive sur l'agriculture, oui, certainement. Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement prévoit d'ailleurs... alors, ce n'est pas tout à fait et uniquement une campagne de communication positive sur l'agriculture, mais en tout cas, il y a la volonté de communiquer sur l'attractivité des métiers.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. C'est un premier retour à chaud. Encore une fois, le ministère se positionnera sur ces mesures que vous proposez.

De la table 7 à la table 13, vous avez travaillé sur les mesures qui concernent l'attractivité, pour améliorer l'attractivité des métiers. Nous vous écoutons. La table 7 ?

M. Aurélien CHARTENDRAULT

Pour une première mesure, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que la relève agricole, il faut aller la chercher à l'école en fait, dès le plus jeune âge. Donc, une mesure de sensibilisation,

d'éducation sur l'agriculture, dès le plus jeune âge. Expliquer aux enfants à l'école l'agriculture. Ce n'est pas juste une sortie pédagogique à l'année. Mais c'est plutôt l'intégrer dans un programme scolaire. Un professeur, une institutrice, qui soit... une matière, l'agriculture. Ou autre chose. Et sans intervention forcément de groupes d'influence, quels qu'ils soient. Mais avec toujours un contact direct avec les agriculteurs. Cela veut dire des visites, des rencontres, mais un professeur dédié qui soit formé à cette matière.

Une deuxième mesure serait d'encourager et financer la création d'appels à projets pour l'investissement en collectif dans des outils de production et dans des projets. Permettre la création d'appels à projets. Il y a des collectivités qui proposent à des personnes de s'installer, pour fournir l'école du village. C'est encourager cela et multiplier ces actions-là.

En dernière proposition, nous n'avons pas eu le temps de peaufiner la troisième, mais c'est communiquer au grand public sur les bonnes pratiques agricoles. C'est assez vague.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table 8 ?

M. Étienne GANGNERON

En première mesure, nous avons osé parler de revalorisation des revenus agricoles. Et pour répondre à cette problématique, nous proposons comme type de mesure d'éviter les distorsions de concurrence. Et dans les acteurs, tout simplement l'application de l'article 44 de la loi Égalim, qui propose de refuser des produits qui sont élaborés dans des conditions moins-disantes en termes d'importation. Exemple : volaille qui vient pour alimenter la restauration hors foyer à 50 % en France, et qui est d'origine très lointaine.

La deuxième proposition de mesure est comment travailler sur le consentement à payer des consommateurs. Toujours pour revaloriser le prix des produits agricoles, à travers un certain nombre d'outils, étiquetage, montée en gamme. Et les acteurs et la ressource sont le consommateur citoyen.

Sur le dernier volet de mesures, c'est pour inverser l'image négative de l'agriculture et redonner une image positive, en passant notamment par le financement ou l'accompagnement par toutes les filières, et notamment la grande distribution, l'ouverture des fermes et toutes les actions de communication. Promouvoir aussi des agricultures durables, l'agriculture biologique, la certification environnementale. Et donc les acteurs sont les agriculteurs, les distributeurs et éventuellement la politique publique à travers notamment les mesures agroenvironnementales système qui permettent de faire de la communication très positive.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table 9 ?

M. Albert MILESI

Albert MILESI, Direction départementale des territoires, mais bien sûr je vais m'exprimer pour la table seulement, pas pour la DDT.

Comme mon prédécesseur, M. GANGNERON, nous avons, nous aussi, osé parler de revenus. Et nous pensons qu'une première des choses pour que le métier soit attractif, c'est qu'ils puissent s'assurer un revenu décent. Et nous avons beaucoup parlé des sources de revenus. Effectivement, la première des choses est bien entendu un revenu issu de l'acte de production, d'un acte de production rentable bien évidemment, ce qui n'est pas toujours le cas, malheureusement. Mais également aussi issu de services rendus au territoire. Et nous avons entre autres parlé d'entretien des haies, de maintien des prairies, de biodiversité, d'énergie renouvelable.

Ensuite, nous avons pensé qu'il était bon d'améliorer l'image que le public peut avoir de l'agriculture, puisque trop souvent on présente des images négatives. Donc, pour une fois, parlons positivement. Effectivement, nous pensions aussi à ce que vous avez dit tout à l'heure, faire des campagnes de communication telles que l'armée.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

C'était pour exemple. J'avais posé la question pour voir si j'avais bien compris.

M. Albert MILESI

En tout cas, c'est bien cela. Cette communication peut passer effectivement par la création de vidéo, avec des témoignages de personnes diverses, qui pourraient présenter la diversité de l'agriculture, la qualité de vie à la campagne, malgré les clochers et les coqs – mais ça, ce n'est pas la table qui le dit, c'est moi. Et puis, la modernité, parce qu'en fait peut-être que l'image de l'agriculture peut être quelque peu vieillotte chez certains. Mais c'est vrai qu'il faut parler aussi de tout ce qui est moderne. Nous ne sommes plus à l'âge de la fourche, ou pas tout le temps. J'espère que je ne me trompe pas.

Et la troisième proposition rejoint ce qui a pu être dit par ailleurs. C'est la formation, la découverte. Il faut effectivement plutôt axer vers les jeunes, les tout jeunes, qui devraient pouvoir découvrir l'agriculture, ce qui pourrait provoquer des vocations, peut-être.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Table 10 ?

M. Robin POMPEY

Bonsoir. Je vais être vraisemblablement un peu plus bref que précédemment, parce qu'une bonne part de nos suggestions ont déjà été évoquées. Pour améliorer d'une part l'attractivité du métier en tant que tel, et d'autre part la bonne perception du métier depuis l'extérieur, nous avons pensé, premièrement, à une forme de rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs. Il est normal que, lorsque l'on pollue moins ou lorsque l'on ne pollue pas, ou lorsque l'on maintient les paysages, etc., on soit récompensé pour cela et pas seulement pour ce qui sort de votre hangar.

Deuxièmement, la mise en cohérence des standards d'importation, avec les normes intérieures. Cela fait écho à ce qui a déjà été dit. Normes sociales, normes environnementales, normes fiscales et normes de bien-être animal, dont un débat fâcheux à l'Assemblée nationale hier a montré que cela n'était pas très pris en compte, malgré un intérêt certain des citoyens français.

Et troisièmement, la rémunération des services en vue d'une alimentation plus saine, puisqu'il semble si naturel que, lorsque l'on produit mieux, on soit davantage rémunéré.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. La table 11 ?

Mme Justine FLOQUET

Nous, nous avons relevé qu'il fallait nettement améliorer l'image du métier. Déjà pour bien répondre aux attentes sociétales. Tout ce que nous avons dit est un peu brouillon. Améliorer l'image passait par la connaissance des jeunes sur le vrai métier de l'agriculteur. Donc, être un peu plus moderne effectivement, comme cela a été dit tout à l'heure, l'image un peu vieillotte. Montrer que le métier est à multiples facettes. Nous avons mis : veiller à la bonne rémunération des agriculteurs, en soutenant le revenu des agriculteurs, en valorisant les vraies pratiques agroécologiques, en valorisant le bien-être animal, en orientant les aides financières. Les acteurs sont directement l'État par le biais des aides orientées de la PAC.

Apporter des solutions sur la qualité de vie et la pénibilité du travail, pour aider ou redonner envie de s'installer. Développer le service de remplacement, favoriser la mutualisation des outils de production et réellement financer la transition écologique, et les prestations d'intérêt général.

C'est un peu brouillon, mais c'est tout de même bien écrit sur la feuille.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La table 12 ?

Mme Zoé ROUSSELOT

Bonsoir. Avec ma table, nous avons pensé à réorienter les aides de la PAC au soutien à l'actif, plutôt qu'à l'hectare, pour sécuriser davantage les petits, tout autant que les grands pour autant. Pour un peu plus de justice et d'équité. Et pour avoir plus d'agriculteurs, plus de diversification. Et potentiellement, pour avoir un foncier plus accessible.

La deuxième mesure à laquelle nous avons pensé, c'est toujours avec les aides de la PAC soutenir le revenu en orientant les aides vers les pratiques agroécologiques. Donc, favoriser l'agriculture saine, protectrice du vivant, en permettant une vie saine et décente aux agriculteurs qui pourront, de ce fait, se réintégrer dans la société de façon très positive. Cela rejoint un peu tout ce qui a été dit ce soir.

Puis, une dernière mesure un peu plus brouillon. C'est vraiment une idée, mais qui me paraît essentielle, qui est de créer un accompagnement, voire un parcours complet spécifique pour les hors cadres familiaux qui sont *a priori*, d'après ce que nous comprenons, un peu la relève de l'agriculture future, pour rendre vraiment accessible et pour aider à l'acquisition du foncier, pour soutenir l'intégration de ces personnes dans le milieu agricole, pour leur permettre de bénéficier du réseau et forcément des connaissances.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La dernière table, la table 13.

M. Didier DELORY

Premièrement, une mesure sur de la communication audiovisuelle et institutionnelle sur les métiers de l'agriculture. Création d'une chaîne télévisée spécifique sur le métier d'agriculteur. L'Éducation nationale. Quand on parle de cela, c'est des stages, des stages découvertes, des stages de 3^e, pour essayer de les multiplier. Tourisme vert, accueil à la ferme. Les acteurs sont l'aide à l'amélioration de l'habitat et du tourisme.

Deuxième proposition de mesures : garantir l'attrait du métier par une qualité de vie et un niveau de vie digne, en brisant l'isolement aussi des agriculteurs. Ce que nous cherchons, c'est une qualité de vie. Pour avoir quelque chose de mieux, c'est avoir du remplacement ou des associés pour essayer d'avoir une qualité de vie plus importante, surtout quand le conjoint travaille à l'extérieur. Redensifier la présence d'actifs pour éviter l'isolement, avec nos réseaux d'appui. La communication numérique à améliorer et la mobilité des transports et de tout ce qui se passe sur le territoire. Cela passe par le soutien familial, au niveau des CAF, les assurances sociales. Tout ce qui est retraite, santé, prévention et les services publics de proximité. Ce sont tous les acteurs.

Et troisième proposition de mesures, faciliter les arrivées et départs de l'agriculture. Nous avons une mobilité professionnelle à tout âge aujourd'hui, où il y a des personnes en cours de carrière qui changent. En agriculture, c'est compliqué. Il faut peut-être que nous trouvions les moyens de le changer, parce que nous avons aussi ce phénomène-là qui arrive. Donc, la formation professionnelle, puisque changement de profession, formation nécessaire. Mise en adéquation de la valeur de l'exploitation avec le projet. Puis, les acteurs et les ressources : les organismes de formation continue, les bilans professionnels de milieu de vie qu'il faudra soutenir. Et l'apprentissage à tout âge, par immersion progressive, de façon à ce que les personnes puissent le faire progressivement, pour pouvoir s'installer progressivement en cas de changement de situation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Juste un petit mot de réaction. C'est une réaction générale, pas mesure par mesure. Vraiment un peu la tonalité. Je vous laisse réagir.

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Il y a pas mal de choses qui se recoupent, me semble-t-il, dans ce qui a été dit, avec la mise en évidence de la nécessité de communiquer beaucoup sur le métier. Plusieurs propositions ont été faites, soit à travers des médias, soit la communication à travers les jeunes, peut-être revoir les programmes de l'Éducation nationale, etc.

Est évoquée également la question des distorsions de concurrence. C'est un sujet qui revient assez régulièrement. Ce n'est pas un sujet purement franco-français, vous le savez bien. C'est un sujet qui se traite au niveau européen. Donc, ce n'est pas simple. La France se bat sur ce sujet-là, effectivement. Mais cela ne se règle pas forcément très vite. Ce n'est pas uniquement l'article 44 de la loi Égalim qui peut le régler. Mais en tout cas, vous avez raison, c'est un vrai sujet. Cela pose un peu question d'être dans un pays dans lequel on fait des efforts et de voir des produits arriver d'autres pays, dans lesquels on fait moins d'efforts. C'est sûr que cela heurte un peu, mais c'est quelque chose qui ne se règle pas d'un coup de baguette magique. Quand on parle notamment d'importation de soja qui viennent d'Amérique du Sud, des États-Unis ou autres, qui ne sont pas produits selon nos critères à nous et qui sont utilisés en alimentation animale, cela pose effectivement question. Mais ce sont des discussions soit au niveau européen, soit avec l'OMC. Mais cela ne se règle pas au niveau des États.

Sur l'image et rendre le métier attractif, la question évidemment du revenu. Encourager et financer des appels à projets pour du collectif. C'est quelque chose qui existe déjà. Il y a beaucoup d'appels à projets dans lesquels les projets collectifs sont d'ailleurs plutôt encouragés. C'est-à-dire que les

niveaux d'aides ou en tout cas le niveau de priorité sont souvent supérieurs pour les projets collectifs, par rapport à ce qu'il est pour les projets individuels.

Concernant la rémunération des services, que ce soit environnementaux ou en faveur de l'alimentation, il existe déjà pas mal de choses en la matière. Notamment, il y a des aides spécifiques en direction de la bio. Il y a des aides qui vont se mettre en place dans le cadre du plan de relance en faveur de l'agriculture à haute valeur environnementale. Donc, il existe des choses, mais c'est bien de le mettre sur la table. Il y a également les paiements pour services environnementaux qui sont en train de se déployer sur le territoire.

Tout ce qui concerne la meilleure qualité de vie, donc les services de remplacement, le fait de s'associer avec d'autres agriculteurs plutôt que d'être seul sur l'exploitation, ce sont des choses qui existent déjà, dont il faut s'emparer. Je dirais même, probablement, indépendamment de la PAC.

Un parcours spécifique pour les installations hors cadre familial me paraît une bonne idée. Peut-être que la chambre peut en dire quelque chose. Existe-t-il des... ? Pas à ce jour, à votre connaissance.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Nous avons identifié quelque chose qui n'existe pas et qui pourrait effectivement faire l'objet d'une mise en place.

M. Bruno LOCQUEVILLE, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Soutenir le revenu, sur les démarches en lien avec l'agroécologie, cela existe déjà. C'est ce que je disais. Ce sont les aides à la conversion, voire parfois au maintien à l'agriculture biologique, les aides au HVE.

Réorienter les aides à l'actif plutôt qu'aux hectares, c'est effectivement une demande que j'ai déjà entendue évoquée. Il faut être prudent sur cette demande-là, parce que les aides à l'actif, cela veut dire que cela ira là où il y a le plus de main-d'œuvre, et ce sont des aides qui vont filer dans les pays européens où il y a le plus de main-d'œuvre. Nous ne sommes pas parmi les pays les plus européens où il y a le plus grand nombre de mains-d'œuvre. Ce type de dispositif, s'il est mis en place, ne sera pas uniquement en France, mais dans toute l'Europe. Et cela veut dire qu'il y a des aides qui partiront dans d'autres pays, si nous faisons cela. Il faut l'avoir en tête. Ce n'est pas en France qu'il y a le plus grand nombre de salariés par exploitation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

C'est un débat en effet entre l'aide à l'actif et l'aide à l'hectare, qui caractérise beaucoup ce débat-là aussi. Nous avons eu beaucoup de propositions, d'avis ou de commentaires aussi sur la plateforme. Je pense que cela fera l'objet d'un paragraphe dans le compte-rendu, pour tenir compte des arguments des uns et des autres par rapport à ce sujet, qui revient systématiquement, via des propositions contenues dans des rapports qui ont été sortis. Je pense au rapport de France Stratégie ou d'autres. C'est quelque chose qu'il y a dans les débats, que nous restituons dans le compte-rendu.

Je voulais vous remercier pour avoir tenu avec un masque toutes ces heures, pour avoir beaucoup entendu de choses, de témoignages, et surtout pour avoir produit. Nous avons vu que nous avons des choses qui se recoupent. Nous, nous voyons les tendances qui se dégagent. C'est très important. Nous avons des propositions très précises, d'autres peut-être un peu moins. En tout cas, nous allons reprendre tout fidèlement et le mettrons dans le compte-rendu en indiquant, pour les mesures plus précises, quel ministère, quel acteur doivent répondre.

Je vous remercie encore une fois de l'accueil que vous nous avez réservé à Bourges. Encore une fois, ceux qui nous ont accueillis ce matin. Merci à vous tous d'avoir été là.

Je vous signale que le débat est loin d'être terminé. Nous terminerons le 31 et nous avons encore une réunion sur l'accès à la terre, sur l'innovation, sur la souveraineté alimentaire. Vous pouvez continuer à suivre le débat sur la plateforme ou venir aussi dans les débats que nous aurons partout ailleurs en France.

Il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne soirée et une bonne continuation. Merci à toutes et à tous. Au revoir.

Applaudissements